



La société civile rassemblée pour la REDD+ en République démocratique du Congo

Analyse et leçons apprises du processus d'engagement et de structuration de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD+ national (2009-2015)



Empowered lives.
Resilient nations.



Regnskogfondet
RAINFOREST FOUNDATION NORWAY

Auteurs, contributeurs et remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail conjoint entre le Programme des Nations Unies pour le développement et la Rainforest Foundation Norway dans le cadre de leur engagement dans la REDD+ et dans l'accompagnement de la restructuration de la Société civile en République Démocratique du Congo. Il a été rédigé par Marine Gauthier, consultante société civile REDD+ du Programme des Nations Unies pour le Développement, qui a suivi l'intégralité de ce processus. Nous remercions également tous les contributeurs qui ont enrichi ce rapport de leurs commentaires, échanges et informations: Gunnell Erika Sandanger, Coordinatrice de programme Afrique Centrale de la Rainforest Foundation Norway ; Anne Martinussen, Spécialiste engagement des parties prenantes pour la REDD en Afrique de UN-REDD ; Lionel Diss, Directeur Afrique Centrale de la Rainforest Foundation Norway ; Leslie Ouarzazi, Conseillère REDD+ du Programme des Nations Unies pour le développement ; et Josep Gari, Responsable de l'engagement des parties prenantes pour ONU-REDD. Ce rapport n'aurait pas été possible sans le travail des consultants nationaux et internationaux qui ont contribué activement à la restructuration du Groupe de travail climat REDD+ Rénové par leurs études, consultations et analyses au cours des deux années de travail ayant permis de parvenir à un résultat solide. Nous soulignons également la disponibilité des membres du GTCR-R pour le partage d'informations et leur autorisation d'utiliser le processus comme source d'enseignements dans d'autres pays et régions du monde qui s'engagent dans la REDD+ et souhaitent bénéficier d'une composante société civile forte et rassemblée.

Photos de couverture : FAO/Giulio Napolitano - UNDP - Regnskogfondet
Photos intérieures : UNDP - Regnskogfondet

Acronymes et sigles

ASBL	Association sans but lucratif
AT	Aménagement du territoire
CAFI	Initiative pour la forêt d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative)
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDR	Commission discrimination raciale
CFCL	Concession des forêts des communautés locales
CLIP	Consentement libre et informé préalable
CNREDD	Coordination nationale REDD+
CODELT	Conseil pour la défense environnementale par la légalité et la traçabilité
CPLCC	Consentement préalable libre et en connaissance de cause
CT	Commission thématique
DSCR2	2ème Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
EES/SESA	Evaluation environnementale et sociale stratégique (Strategic Environmental and Social Assessment)
ERPIN	Note conceptuelle sur le programme de réduction d'émissions (Emission Reduction Program Idea Note)
FAO	Food and Agriculture Organisation
FIP	Plan d'investissement forestier (Forest Investment Plan)
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
GCT	Groupe de coordination thématique
INERA	Institut national pour l'étude et la recherche agronomique
MECNDD	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable
MRV	Monitoring Reporting and Verification
NICFI	Norway's International Climate and Forest Initiative
NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation
OCEAN	Organisation congolaise des écologistes et amis de la nature
ONUREDD	Organisation des Nations Unies pour la REDD+
OSC	Organisation de la société civile
PA	Populations autochtones
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
REPALEF	Réseau de populations autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers
RFN	Rainforest Foundation Norway
RPP	Plan de préparation REDD+ (REDD+ Preparation Plan)
RRN	Réseau ressources naturelles
SNSF	Système national de surveillance des forêts
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Préface

La société civile – un partenaire clé et indispensable pour les politiques de développement durable

Les forêts tropicales jouent un rôle crucial pour le climat. Les effets liés à leur dégradation et à leur disparition se font sentir aussi bien à l'échelle planétaire qu'au niveau local. Les forêts tropicales sont fondamentales pour des millions de personnes qui en dépendent à travers le monde pour leur subsistance quotidienne et leurs pratiques culturelles. Premières victimes des impacts de la déforestation, les habitants des forêts tropicales sont également des partenaires incontournables dans la lutte contre le changement climatique.

La protection des forêts tropicales est essentielle en vue d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015 à travers la REDD+. Cette protection ne peut se faire de manière efficace et durable qu'en assurant une participation des premiers concernés : les populations qui habitent et dépendent de ces forêts. La protection des forêts nécessite un ancrage local fort, ce qui suppose la participation active des communautés forestières dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement liées à la forêt. De même, elles doivent nécessairement faire partie intégrante de tout système d'incitations financières pour la protection de la forêt, tel qu'envisagé à Paris. Sans une société civile informée et engagée, ayant les moyens et capacités d'opérer un lien dynamique entre décideurs politiques et communautés locales, il sera très difficile d'élaborer et d'implémenter des politiques efficaces et équitables.

Voilà pourquoi le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Rainforest Foundation Norway (RFN) ont conjugué leurs efforts dans leur appui au renforcement de la société civile dans le cadre du processus REDD+ en République Démocratique du Congo (RDC).

Lorsque le processus REDD+ fut lancé en RDC en 2009, le gouvernement congolais a initié un processus participatif autour des politiques de sauvegarde sociale internationales. La société civile s'est progressivement organisée pour jouer efficacement le rôle d'interlocuteur civil et communautaire du processus national en créant le Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCR), un réseau rassemblant des acteurs de la société civile environnementale, aux profils variés et répartis sur l'ensemble du territoire national. La création de cette plateforme a été quelque peu hâtée pour permettre à la société civile congolaise de s'impliquer pleinement dans les négociations internationales, qui s'accéléraient à l'époque. Ceci a permis à la RDC de se positionner comme un des pays pionniers dans le mécanisme REDD+ de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Cette naissance précipitée n'a pas permis au GTCR de se construire dans des conditions optimales, et la jeune plateforme a montré dans ses débuts certaines fragilités institutionnelles. En 2013, le GTCR a entamé un processus de réforme interne destiné à consolider sa vision stratégique et à améliorer son fonctionnement. Le processus a été un succès et a même inspiré d'autres plateformes – en RDC et dans d'autres pays - par la suite.

A la suite de ce processus, le GTCR a fait place à un Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCR-R), construit de manière participative, avec un fonctionnement nationale plus robuste et un ancrage fort en provinces, au plus près des communautés forestières, pour garantir la totale implication de ces dernières dans la mise en œuvre de la REDD+.

Le PNUD et RFN ont eu le privilège d'être les partenaires internationaux qui ont accompagné et soutenu les organisations de la société civile, dont celles des peuples autochtones, engagées dans la REDD+ et actuellement fédérées dans le GTCR-R. Le présent rapport analyse le cheminement organisationnel et stratégique de la société civile congolaise dans le cadre du processus politique de la REDD+, de ses origines jusqu'à l'établissement du GTCR-R. Ce rapport, élaboré de manière participative, compile les principaux

enseignements d'un processus complexe, parfois laborieux, mais in fine réussi, en espérant que ces enseignements puissent être utiles aux autres acteurs et pays engagés dans des processus REDD+.

Nous souhaitons au GTCR-R une bonne continuation dans son rôle crucial de représentant de la société civile et des communautés forestières dans le processus politique et programmatique national REDD+. Nous resterons disposés à continuer de l'appuyer, s'il en exprime le besoin, car les chances de succès de la REDD+ sont intimement liées à une société civile organisée indépendante et représentative, capable de suivre et de contribuer aux politiques d'investissements publics.



TIM CLAIRS

Conseiller politique et technique principal, REDD+
Cluster Développement Durable
PNUD, Genève



LARS LØVOLD

Directeur
Rainforest Foundation
Norway

Sommaire

Résumé exécutif	8
Introduction	10
Le processus REDD+ en République démocratique du Congo	10
Un géant forestier face à des enjeux de développement	10
La REDD+, une opportunité de développement durable et inclusif	11
Biographie de la société civile impliquée dans la REDD+ en RDC	12
La création du Groupe de travail climat REDD (GTCR), aujourd'hui dit « Rénové » (GTCR-R)	12
Les actions et résultats du GTCR et GTCR-R	13
Problèmes, défis et crise au sein du GTCR	15
Chapitre 1 : La réforme institutionnelle du GTCR	17
1.1 L'approche : une restructuration participative et nationale	17
1.1.1 2013 : Une volonté unanime de dépasser les clivages	17
1.1.2 Les étapes de la feuille de route	17
1.1.3 Arrangements institutionnels	18
1.1.4 Les consultations dans les provinces	18
1.1.5 Les études indépendantes	19
1.2 La réflexion : pourquoi le processus REDD+ a-t-il besoin d'un solide réseau d'organisations de la société civile ?	20
1.2.1 Rassembler et porter la voix de la société civile	20
1.2.2 Rappeler les enjeux importants pour les communautés locales et les peuples autochtones	20
1.2.3 Connaître les réalités du terrain	21
1.3 L'apogée : l'atelier national de restructuration	22
1.3.1 Une large participation et une bonne représentativité	22
1.3.2 Les enjeux de l'atelier national	22
1.3.3 L'acte d'engagement	22
1.4 Le GTCR-Rénové : fonctionnement et mesures de précaution	24
1.4.1 Les priorités du plaidoyer de la société civile en RDC	24
1.4.2 Post-restructuration : élections et mise en place des organes	25
Chapitre 2 : Défis et opportunités de la participation de la société civile en RDC	27
2.1 Dimensions internes	27
2.1.1 La coordination de l'hétérogénéité de la société civile au niveau national et entre Kinshasa et les provinces	27
2.1.2 Le besoin permanent du renforcement de capacités	27
2.1.3 La gestion des conflits de pouvoir	28
2.1.4 La professionnalisation : un enjeu clé	28
2.2 Dimensions externes	29
2.2.1 La sécurisation des financements	29
2.2.2 L'indépendance de la société civile	29
2.2.3 Les mécanismes de participation en place : opportunités et contraintes externes	30

Chapitre 3 : Leçons apprises et recommandations	31
3.1 Au gouvernement	31
3.1.1 Intégrer la société civile, source d'inspiration pour la REDD+	31
3.1.2 Promouvoir la valeur ajoutée d'un tel engagement	31
3.1.3 Bénéficier d'une plus grande crédibilité internationale	32
3.2 À la société civile	33
3.2.1 Assurer une pleine représentativité	33
3.2.2 Définir une vision de la REDD+ et un rôle pour le Réseau	34
3.2.3 Planifier une stratégie d'intervention ciblée	34
3.2.4 Asseoir la légitimité institutionnelle par la professionnalisation de la Société Civile	35
3.2.5 Renforcer la cohésion interne par un système de communication efficace	36
3.2.6 Adopter des critères d'adhésion clairs pour élargir la base et établir des partenariats stratégiques	37
3.3 Aux Partenaires Techniques et Financiers	39
3.3.1 Garantir l'indépendance de la société civile	39
3.3.2 Proposer un soutien technique et un suivi rapproché	39
3.3.3 Assurer une collaboration inter-bailleurs	39
3.3.4 Permettre une bonne gestion des fonds par la société civile	40
3.3.5 Proposer des délais et des mécanismes de participation adaptés	41
3.3.6 Rappeler les principes de participation et de représentativité	42
Conclusion	43
Notes	45

Résumé exécutif



De 2013 à 2015, à l'issue de 5 ans de travaux et tandis que le processus REDD+ national évoluait vers la phase de réformes et d'investissements, la société civile congolaise s'est engagée dans une réforme institutionnelle et stratégique interne afin de s'adapter à l'évolution du chantier REDD+. Cette réforme a débouché sur une nouvelle configuration institutionnelle et un plan stratégique pour son réseau national REDD+, le Groupe de travail climat REDD (GTCR), ainsi qu'une dénomination plus moderne qui capture cette évolution : GTGR-Rénové. A ce jour, le Réseau compte 230 organisations membres signataires et un total de 600 organisations associées dans l'ensemble du pays. Tout le long des deux années de restructuration, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Rainforest Foundation Norway se sont engagés aux côtés de la société civile et des communautés locales des peuples autochtones pour professionnaliser le Réseau et permettre à ses membres d'adopter une stratégie et une structure adaptées à leurs objectifs dans le cadre de la REDD+.

L'approche participative adoptée et l'ensemble des étapes menées, de l'auto-évaluation du Réseau, les études et consultations sur terrain à l'atelier national ayant rassemblé des représentants de toutes les provinces en respectant des critères de représentativité liés au genre, à l'origine ethnique, géographique et à l'âge, ont donné naissance à un ensemble de leçons apprises. Ce rapport présente le processus lui-même, qui a vocation à être une source d'inspiration pour les autres pays et régions du monde engagés dans la REDD+ et qui souhaitent renforcer leur composante société civile (Chapitre 1). En effet, l'expérience de la République démocratique du Congo a permis d'identifier les défis et opportunités de la participation de la société civile au processus REDD+ (Chapitre 2). Ces défis doivent être abordés d'un point de vue interne (gestion de l'hétérogénéité des membres et des conflits de pouvoir, mais aussi l'importance d'adopter un plan stratégique visant à la professionnalisation et au renforcement des capacités de la société civile pour une participation efficace et représentative) mais engagent également la responsabilité des acteurs externes, responsables de garantir l'indépendance et la sécurisation financière du réseau, ainsi que de

mettre en place des mécanismes de participation adaptés définis dès leurs premières phases en partenariat avec la société civile elle-même.

Cette analyse au niveau national a donné lieu à trois séries de leçons apprises. Elles s'appliquent de manière plus large dans les pays impliqués dans la REDD+, tant au niveau du gouvernement et de la société civile elle-même qu'à ses partenaires techniques et financiers (Chapitre 3).

En ce qui concerne le gouvernement, il nous est apparu évident qu'un tel processus de restructuration et de renforcement de la société civile représente une occasion unique de valoriser le processus REDD+ à l'échelle nationale d'une part, et de l'ancrer au niveau local d'autre part. Le gouvernement peut bénéficier de tous les avantages d'un tel engagement en l'intégrant dans le processus et en promouvant son engagement, permettant ainsi au processus REDD+ national d'acquérir à une plus grande légitimité aux yeux de la communauté internationale.

Pour la société civile elle-même, le processus a confirmé que le socle de sa légitimité repose, d'une part, sur sa représentativité et, d'autre part, sur une véritable professionnalisation du Réseau, ainsi que sur l'instauration d'un mode de gouvernance clair et transparent. Un ensemble de recommandations précises sur les objectifs et étapes de mise en œuvre de ce socle est détaillé dans le présent rapport.

Enfin, pour les partenaires techniques et financiers, l'enjeu consiste à assurer un soutien technique et un accompagnement rapproché à long terme, tout en garantissant l'indépendance, la stabilisation et la bonne gestion de la société civile. Le rôle des partenaires internationaux, ainsi que les facteurs clés de la réussite d'un tel accompagnement, sont explicités en sept points clairs, mettant en avant les bonnes pratiques et les défis à relever pour assurer efficacement l'intégration de la composante société civile dans la REDD+ à travers un réseau national structuré.

Le processus de restructuration a abouti à de grandes avancées en matière de regroupement des membres autour de valeurs et d'une vision commune sur la REDD+, de laquelle découle directement la mission de plaidoyer du GTCR-R. Le Réseau doit à présent décliner cette mission en activités et en interventions claires. De nombreux défis demeurent à relever : la structure du GTCR-R devra mettre en œuvre une large décentralisation via la grande responsabilisation des provinces, ainsi qu'une ouverture aux autres organisations de la société civile hors du secteur forestier, lui permettant de se spécialiser dans les piliers clés de la REDD+ et d'intégrer de nouvelles compétences.

Un réseau national d'organisation de la société civile, structuré et issu d'un processus de réflexion profonde, dispose de forces indéniables : une grande implantation en province y compris dans les territoires, l'existence de coordinations provinciales et l'expérience du terrain de ses membres sur laquelle il peut capitaliser. Ce sont bien les atouts de la société civile qui peuvent renforcer la bonne gouvernance de la REDD+, et il appartient au gouvernement et aux partenaires internationaux de continuer à l'encourager dans ce sens.

Introduction

Le processus REDD+ en République démocratique du Congo

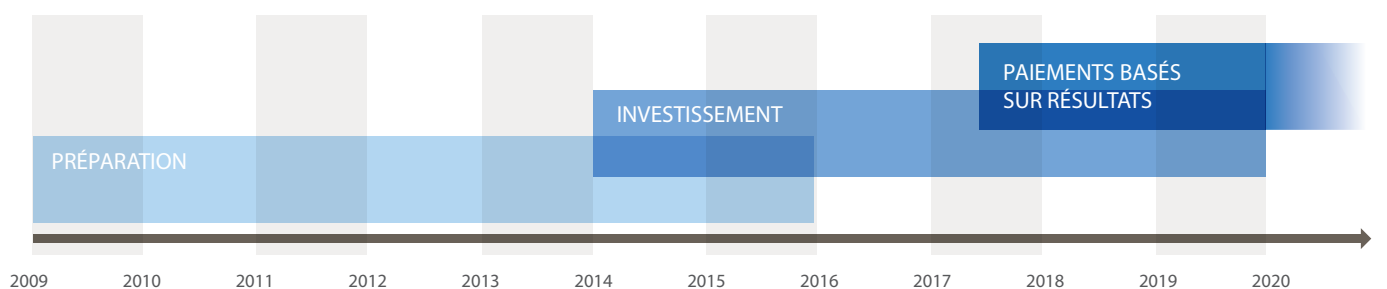
Un géant forestier face à des enjeux de développement

La République démocratique du Congo (RDC), située au cœur du deuxième massif forestier du monde, contient plus de la moitié des forêts du Bassin du Congo (152 millions d'hectares en 2010)¹, soit environ 10 % des forêts tropicales mondiales. Pays à couvert forestier dense – 65 % de son territoire national couvert – il présente historiquement un taux de déforestation relativement faible: 0,31 % par an entre les années 1990 et 2010, représentant tout de même une perte importante de près de 10 millions d'hectares de forêts en vingt ans. Ce chiffre est d'ailleurs déjà en augmentation². Les besoins en matière de développement économique et humain, liés au développement des infrastructures et à la croissance des secteurs industriels, ainsi que les pressions démographiques affecteront inévitablement le couvert forestier. Aujourd'hui, le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) représente 88 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays³. Le défi majeur pour le pays consistera à garantir un développement socio-économique permettant de réduire significativement la pauvreté actuelle. La RDC présente en effet un des indices de développement humain les plus faibles au monde⁴, tout en atténuant l'impact sur la richesse en carbone et en biodiversité présentes.

Face à cette réalité, 60 % de la population dépend directement des ressources naturelles et de l'agriculture vivrière pour sa survie⁵, dont des millions de personnes vivant dans ou autour des forêts. Parmi les 70 millions d'habitants⁶ de la RDC, entre 400 000 et 600 000 selon les estimations établies⁷ sont des autochtones Pygmées. En tant que tels, il sont particulièrement vulnérables aux enjeux des changements climatiques et de la déforestation. Bien que le pays soit à présent sorti de la période de conflit et en cours de stabilisation, les relations entre les organismes de société civile et les autorités gouvernementales ont été difficiles par le passé. Le secteur forestier en particulier a souffert des désaccords fréquents entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile. En janvier 2007, une association collective des organismes des peuples autochtones a envoyé une communication formelle au Comité sur l'élimination de la discrimination raciale. La société civile y dénonçait des violations des droits des peuples autochtones (PA) aux terres, aux territoires et aux ressources, ainsi qu'un non-respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP) et des menaces à l'intégrité et la sécurité des peuples autochtones, causés par la non application du moratoire de 2002 sur l'allocation, l'extension et le renouvellement des concessions forestières industrielles.

Figure 1

Les trois phases de l'engagement de la RDC dans la REDD+



2009 : Mise en place des organes de coordination REDD+

2010 : Adoption du Plan de préparation (RPP)

2011 : Mise en place du Système National de Surveillance des Forêts

2011 : Validation par le FIP du Plan d'Investissement

2011 : Inscription du changement climatique et de la protection de l'environnement dans le DSCR2P

2012 : Consensus national sur les moteurs de la déforestation

2012 : Adoption de la Stratégie-Cadre nationale

2012 : Etablissement du Fonds National REDD+

2013 : Intégration des mesures REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique

2013 : Adoption du manuel d'opérations et du Plan d'Investissement du Fonds National

2013 : Lancement des 6 Projets REDD+ Géographiquement Intégrés (PRGI) dans 5 provinces

2014 : Validation de l'ER-PIN Maindombe par le fond carbone du FCPF

2015 : Etude préliminaire sur les niveaux de référence

2015 : Validation de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS/SESA)

2015 : Lancement de la réforme sur l'Aménagement du Territoire

2015 : Soumission du niveau de référence du Mai-Ndombe au FCPF

2015 : Validation par le FCPF du Rapport d'auto-évaluation du Readiness-package

2015 : Adoption du Plan d'Investissement REDD+ et présentation à la cérémonie de la signature de la Déclaration Conjointe d'Adhésion au CAFI (Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale) en marge de la 70e session de l'AGNU à New York

■ Consultations des parties prenantes

La REDD+, une opportunité de développement durable et inclusif

La RDC s'est depuis 2009 engagée dans le processus de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Ce mécanisme de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) vise à encourager les pays forestiers tropicaux en développement à mieux gérer, à utiliser durablement et à protéger leurs ressources forestières au travers notamment d'incitations financières, afin de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'un mécanisme volontaire ayant pour vocation de participer activement au développement durable du pays. Basée sur la performance, la REDD+ anticipe les évolutions actuelles en matière d'aide publique au développement, en particulier la finance climat globale.

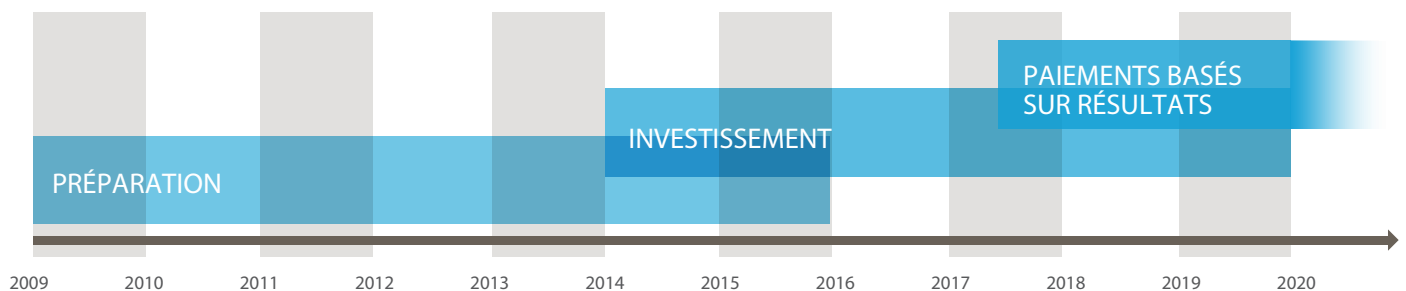
Telle qu'en témoigne la chronologie ci-dessus (Figure 1), d'importantes étapes ont été franchies conjointement au niveau national par le gouvernement, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour la REDD+ (Programme ONU-REDD) et du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (FCPF), le pays a ainsi élaboré un plan de préparation (R-PP) qui a fait de la RDC le premier des 47 pays du programme REDD+ à finaliser sa phase de préparation. Il a ensuite développé et validé une stratégie nationale

cadre. Adoptée en 2012 par le Conseil des Ministres, elle est intégrée à un haut niveau et de manière intersectorielle à la politique nationale. Suite à la validation de son Plan d'investissement, la RDC entre désormais dans la phase des réformes politiques et d'investissement de la REDD+, soutenue par la Central African Forest Initiative (CAFI) et d'autres partenaires. Cette phase ne pourra être mise en œuvre sans la participation concrète de la société civile, partie prenante indispensable au succès du processus en cours, comme l'indique le cadre stratégique du programme ONU-REDD+ 2016-2020⁸.

En collaboration avec ses partenaires, le Gouvernement de la RDC a ainsi entrepris des efforts conséquents pour développer son programme national de REDD, souvent présenté comme un modèle d'engagement des parties prenantes de la société civile.

Figure 2

Constitution et évolution du GTCR, aujourd'hui GTCR-R



2009 : Lancement de la REDD+ en RDC et création du GTCR

2010 : Crise de vision sur les mécanismes de sa participation à la REDD+

2010 - 2013 : Fonctionnement bicéphale du GTCR

2013 : Atelier National d'Auto-évaluation du GTCR et considération des options de rassemblement

2014 : Accord sur la feuille de route de Nganda sur la structuration du GTCR répartie en 8 axes de travail

2015 : Atelier national de validation du nouveau GTCR réunifié du 1er au 4 Septembre

2015 : Elections des membres des organes du GTCR-R

Biographie de la société civile impliquée dans la REDD+ en RDC

La création du Groupe de travail climat REDD (GTCR), aujourd'hui dit « Rénové » (GTCR-R)

En janvier 2009, lors de la première mission organisée par le programme ONU-REDD et le FCPF, l'accent a été mis sur la nécessité d'associer la planification au dialogue. La mission a créé un précédent sur l'engagement des parties prenantes, en impliquant plus de quarante représentants de la société civile et des peuples autochtones, le personnel de neuf institutions internationales, et l'équipe nationale menée par le point focal de la CCNUCC. Il a alors été recommandé d'avoir un seul réseau unique de la société civile comme interlocuteur du gouvernement. Le GTCR a été ainsi créé en 2009 en tant que plateforme nationale de la société civile et des peuples autochtones.

Le GTCR est rapidement devenu l'interlocuteur privilégié du gouvernement dans le processus REDD+, notamment au travers du dialogue et de la concertation menés par la Coordination nationale REDD+ (CN-REDD), cellule de coordination de la REDD+ créée par le gouvernement en 2009. Le GTCR travaille constamment à l'accroissement de sa représentativité, sa légitimité, sa transparence et son efficacité opérationnelle afin de coordonner l'ensemble de la dynamique associative autour de la REDD+. Fort de sa politique d'ouverture à toutes les organisations de lutte contre les changements climatiques et militant pour la REDD+, le GTCR compte en son sein l'implication de plusieurs structures, ainsi que de réseaux nationaux et provinciaux préexistants⁹. Après 7 années d'activité, le Réseau s'est imposé dans le paysage REDD+ national en tant que représentant de la société civile nationale et locale, y compris des peuples autochtones, des minorités et des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes, des associations de protection de l'environnement, de développement humain, etc.

Les actions et résultats du GTCR et GTCR-R

Le GTCR-R a fortement contribué au développement de la REDD+ en RDC, tout en parvenant à influencer les négociations climatiques au niveau international. Des résultats clés ont déjà été atteints, notamment :

- **L'établissement d'une plateforme (ou cadre) novatrice de dialogue régulier entre le ministère de l'Environnement et les organisations de la société civile :** la création du GTCR constitue en effet une avancée majeure en matière de gouvernance pour la REDD+. L'existence d'une telle plateforme a su pour la première fois faciliter le dialogue et proposer un interlocuteur spécifique pour échanger avec la société civile.
- **Une contribution conséquente au *Readiness Preparation Proposal*¹⁰ :** Dans un communiqué de presse relatif à la soumission du RPP en février 2012, le GTCR a estimé de manière générale que la version finale du RPP a été rédigée sur base d'une consultation soutenue. Il a également mentionné avec satisfaction sa participation active, efficiente et efficace à toutes les séances de travail et à la validation de cette feuille de route importante pour le processus REDD+ au cours de laquelle le GTCR a exposé ses préoccupations au sujet du RPP en dix points essentiels.
- **Une sensibilisation sur le terrain :** Le GTCR est parvenu à mener des activités de sensibilisation à la REDD+ dans les provinces à l'attention des organisations de la société civile (OSC). Elles ont consisté à présenter la REDD+ en vue de préparer les OSC aux futures consultations et réunions de concertations provinciales et nationales, et de leur permettre de participer en connaissance de cause aux activités menées. Ces activités de sensibilisation ont pris la forme, entre autres, de production et diffusion d'émissions télévisées et d'articles de presse, de diffusion de notes de position de la société civile sur les enjeux majeurs, de formation de professionnels des médias, de production et diffusion d'un bulletin d'information interne pour ses membres, et d'élaboration de guides de sensibilisation.
- **Une participation active et critique aux études :** La société civile a participé à différentes études menées pendant la période de préparation du processus REDD telles que:
 - Une étude sur les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts : La société civile a mené une étude pilotée par la FAO ; une analyse qualitative et quantitative pour laquelle la société civile a contribué à identifier les faiblesses méthodologiques¹¹, reprises dans les observations et recommandations du rapport de synthèse qui présente et compare les résultats des différentes études menées sur les causes de déforestation et de dégradation des forêts en RDC¹².
 - De nombreux membres ont réagi aux analyses du Woods Hole Research Center et de McKinsey, contribuant ainsi à la réflexion sur les moteurs de déforestation et à l'identification des faiblesses et des besoins en matière de suivi des études menées sur ces moteurs.
- **Participation à l'évaluation à mi-parcours :** La société civile a été consultée pendant les étapes de l'évaluation indépendante menée en 2012, mandatée par la CN-REDD¹³ pour apprécier l'état d'avancement du processus. Cette évaluation a permis à la RDC de présenter un état des lieux du processus national de préparation à la REDD au Comité des participants du FCPF. Elle a indiqué que « la société civile est fortement impliquée et contribue réellement à l'exécution des études et à la définition des éléments de politique et de la stratégie REDD+ ».

- **Une participation aux projets pilotes REDD+ :** La société civile a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de certains projets pilotes, tel que le projet « pilote REDD+ géographiquement intégré d'Isangi » qui a pour objectif de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans la zone du projet. Le projet est exécuté par une cellule de coordination au sein du ministère de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Développement durable (MECNDD) qui, collabore avec OCEAN, dont le rôle est de gérer plus spécifiquement la coordination technique des opérations de terrain, et avec l'aide d'autres institutions telles que l'Institut national d'études et de recherche agricoles (INERA) et l'Université de Kisangani.
- **Des contributions conséquentes aux politiques et à la stratégie-cadre nationale REDD+ :** La société civile a alimenté les contenus de la stratégie cadre nationale REDD+¹⁴, du plan intégré d'éducation et de communication de la REDD+, du plan d'action du Système national de surveillance des forêts (SNSF), des sauvegardes environnemental et sociales, du guide CLIP de l'ONU-REDD et du registre national des projets REDD+, et a plaidé pour la finalisation et la mise en œuvre de ces plans et normes. Elle a ainsi contribué à définir les éléments de la politique et de la stratégie REDD+, et a participé aux travaux des Groupes de coordination thématique (GCT) organisés par la CN-REDD.
- **Un plaidoyer continu sur les réformes sectorielles,** dont la réforme foncière et celle de l'aménagement du territoire (AT), autour desquelles ont été menées des consultations des organisations de la société civile, le développement de notes de positions, la participation aux diverses réunions de coordination, et le renforcement de capacités des députés et sénateurs en partenariat avec GLOBE. Ces réformes sectorielles constituent aujourd'hui des priorités nationales, renforcées par la matrice de gouvernance, la stratégie-cadre nationale REDD+, le Plan d'investissement et la Lettre d'intention de CAFI.
- **Développements législatifs et réglementaires :** Sur l'impulsion et suite à un travail continu et profond sur les textes et la préparation à leur application par les organisations membres, la société civile a obtenu la ratification du décret (2014) et de l'arrêté (2016) sur les Concessions des forêts des communautés locales (CFCL). Ces textes permettent aux communautés locales d'accéder à une forme de sécurisation foncière et de reconnaissance de leurs droits sur les forêts. Une proposition de loi sur la reconnaissance des peuples autochtones, soumise par un collectif de parlementaires et portée par des organisations-membres du GTCR-R depuis 2014, est également inscrite à l'ordre du jour des travaux du Parlement et fait l'objet d'un plaidoyer conséquent de la part des organisations de la base.
- **Une participation aux négociations internationales :** La société civile a été représentée dans la quasi-totalité des négociations internationales relatives au processus REDD+ en RDC. Bien que leur présence n'ait pas toujours eu une influence immédiate¹⁵, elle a été très importante au niveau global pour le plaidoyer mené par les organisations de la société civile et des populations autochtones. Elle a notamment permis de bloquer une procédure jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint dans le cas de l'ER-PIN Mai Ndombe : en 2013, la société civile avait refusé de signer le Protocole d'accord, entraînant ainsi des débats supplémentaires et une clarification de son rôle dans le processus.
- **Des actions de plaidoyer pour le redressement de la REDD+ en RDC :** une série de notes et mémos visant à relever les principaux soucis de fonctionnement du programme et portant des messages clairs ont été produits¹⁶ sur les thèmes suivants:
 - Fonctionnement des organes de gouvernance de la REDD+ : demande d'un fonctionnement et d'un leadership effectif et transparent;
 - Etudes nationales (McKinsey, moteurs de la déforestation) : analyse et dénonciation des faiblesses et déficiences de ces documents-clés ;
 - Droits des Communautés locales et populations autochtones : demande d'obtention de textes légaux pour les sécuriser durablement ;
- **Un plaidoyer pour l'inclusion de principes clés dans le Plan d'investissement et la Lettre d'intention :** La société civile a notamment mis en avant la nécessité d'identifier et de sécuriser les droits à la terre et aux ressources des communautés locales et des peuples autochtones, de promouvoir les modèles de gestion communautaire des forêts, y compris les concessions des forêts des communautés locales (CFCL), et

d'assurer le maintien du moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions forestières jusqu'à la mise en place d'une planification participative de l'utilisation des terres. Tous ces principes ont été retenus par CAFI et le Gouvernement de la RDC dans la Lettre d'intention.

- **Une participation au Conseil d'administration du Fonds national REDD+ :** suite à son plaidoyer et à sa forte présence dans les débats, la société civile bénéficie d'un siège pour les représentants du GTCR-R. au sein du Conseil d'Administration du Fonds national REDD+.

Problèmes, défis et crise au sein du GTCR

Peu après sa création en 2009, la plateforme a connu des conflits internes, qui sont allés jusqu'à sa scission en deux GTCR et qui ont empêché un fonctionnement optimal de sa structure. Dans un contexte politique national déjà difficile, et face à la diversité de ses membres couvrant l'ensemble du territoire, le GTCR est entré dans une phase de crise de fonctionnement et de légitimité interne et externe.

N'ayant su relever ces défis, le GTCR a subi ces divergences et s'est donc scindé en deux branches, représentées par deux coordinateurs. Ce fonctionnement bicéphale, quoique n'empêchant pas la participation de la société civile, a nuit à l'efficacité de l'organisation ainsi qu'à sa légitimité, entraînant la perte de sa fonction de coordination, des coupures dans le partage de l'information, la réduction des échanges internes et, enfin, la perte de la réputation et la crédibilité du GTCR face au gouvernement et aux partenaires techniques et financiers internationaux. Cependant, malgré les conséquences négatives du fractionnement, « le GTCR bénéficie d'une image externe positive, au sein du public en général et de la société civile en particulier. Ceci indique que le GTCR est considéré comme une force positive pour l'avancement du processus REDD+ en RDC. Les organismes de financement peuvent s'allier à lui et profiter de la force de plaidoyer des OSC pour améliorer de façon efficace la politique et l'action REDD+. »¹⁷

En 2013, après 5 ans de travaux et tandis le processus REDD+ national évoluait vers la phase de réformes et d'investissements, le GTCR a entamé une refonte institutionnelle et stratégique interne afin de s'adapter à l'évolution du chantier REDD+. Le résultat en a été une nouvelle configuration institutionnelle et un plan stratégique, ainsi qu'une dénomination plus moderne qui capture cette évolution : GTGR-R. A ce jour, il compte 230 organisations membres signataires et un total de 600 organisations associées dans l'ensemble du pays.



Chapitre 1 : La réforme institutionnelle du GTCR

1.1 L'approche : une restructuration participative et nationale

1.1.1 2013 : Une volonté unanime de dépasser les clivages

En 2013, à l'initiative des membres du GTCR eux-mêmes, une auto-évaluation financée par les deux partenaires internationaux principaux - le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Rainforest Foundation Norway (RFN) - a été menée, mettant en exergue les défis et opportunités au sein du GTCR. Une auto-évaluation constitue, pour un réseau de la société civile, une étape clé lui permettant de prendre le temps de la réflexion sur la restructuration du réseau et sur l'établissement d'une stratégie nationale propre. Ces assises ont permis de développer, dans une démarche participative, des recommandations concrètes ainsi qu'un projet de feuille de route au niveau central, provincial et local, pour le renforcement et la restructuration de plateforme.

Au cours des deux années qui ont suivi, le PNUD et la RFN se sont engagés aux côtés de la société civile et des peuples autochtones pour accompagner la restructuration du GTCR afin de le professionnaliser et de permettre à ses membres d'adopter une stratégie et une structure adaptée à leurs objectifs dans le cadre de la REDD+. La responsabilisation issue de ce processus de réflexion interne a été l'un des garants de la réussite de la feuille de route.

1.1.2 Les étapes de la feuille de route

Les membres du GTCR ont travaillé ensemble sur une série d'axes définis en amont, ayant vocation à couvrir les différents aspects de la restructuration d'un réseau à l'échelle nationale. La feuille de route telle qu'elle a été mise en œuvre a été la suivante¹⁸ :

- (#1) Mise en place d'un comité ad hoc pour le suivi et la mise en œuvre de cette feuille de route ;
- (#2) Diagnostic organisationnel des membres actuels et des membres potentiels (cartographie et matrice de couverture) et définition des critères à remplir pour devenir membre et des principes d'adhésion au réseau ;
- (#3) Identification et cartographie des compétences existantes au niveau national, provincial et local, ainsi que des besoins en renforcement de capacités et proposition d'un plan de renforcement de capacités qui met l'accent sur les femmes, les jeunes et les peuples autochtones ;
- (#4) Evaluation du système de communication actuel du Réseau en consultation avec ses membres au niveau national, provincial et local,
- (#5) Développement d'une stratégie pour le Réseau qui permettra également d'accroître la participation des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des organisations qui les représentent ;
- (#6) Evaluation du mode de fonctionnement et de la structure actuels du réseau et proposition de structure qui permettra au GTCR de mettre en œuvre sa stratégie ;
- (#7) Développement d'un plan de communication interne et externe approprié et adapté à la diversité des membres du réseau, qui permettra à la société civile d'atteindre ses objectifs ;
- (#8) Elaboration d'un plan d'action qui tient notamment compte des droits des communautés et des peuples autochtones ;

1.1.3 Arrangements institutionnels

Suite à l'atelier d'auto-évaluation et l'adoption de la feuille de route en 2013, six délégués ont été désignés de manière participative et consensuelle pour siéger dans une équipe transitoire (« Comité ad hoc ») en vue de mener à bien ce travail complet. Le rôle du comité ad-hoc a été de piloter le processus de restructuration à travers :

- La définition des termes de références des différents axes, études et consultations à mener
- Le recrutement (ou participation au recrutement) et le suivi des consultants indépendants nationaux et internationaux en charge de mener les études et consultations spécifiques
- La coordination générale du processus de restructuration et les relations avec les partenaires techniques et financiers ;
- La supervision de la gestion financière du processus de restructuration ;
- La communication externe et interne sur le déroulement du processus ;
- Le maintien de la participation de la société civile au processus REDD+.

Ce comité ad-hoc avait également la responsabilité de rapporter régulièrement au « Grand groupe », un rassemblement d'ONG basées à Kinshasa et assurant le rôle d'un comité de contrôle du travail en cours. Le comité était également accompagné d'un groupe de 5 « personnes-ressources », à savoir principalement les anciens coordinateurs et personnes-clés des deux GTCR, en charge de fournir des conseils et orientations nécessaires pour garantir le bon déroulement du processus.

Deux partenaires techniques et financiers, le PNUD et la RFN, ont accompagné ce processus. Leur collaboration, tant dans la définition du programme de travail, du partage des coûts, et du suivi du processus, a fait l'objet d'une grande attention. Nous reviendrons sur l'analyse de ce système de gouvernance transitoire et son efficacité dans les leçons apprises (chapitre 3).

1.1.4 Les consultations dans les provinces

Cette feuille de route a été élaborée par chacune des provinces du pays afin de permettre la restructuration et le développement participatif d'une nouvelle stratégie collective de la société civile pour la REDD+.

Parmi les 8 axes, 5 ont fait l'objet de consultations sur le terrain, regroupées dans les vagues suivantes :

- (#2) Diagnostic organisationnel des membres et membres potentiels
3 consultants nationaux répartis en 3 pools (est, ouest, centre sud), 11 provinces consultées, 3 ateliers de restitution organisés ;
- (#3) Cartographie des compétences des membres
4 consultants nationaux répartis en 3 pools (est, ouest, centre sud), 11 provinces consultées, 3 ateliers de restitution organisés ;
- (#4) Evaluation du système de communication
3 consultants nationaux répartis en 3 pools (est, ouest, sud), 11 provinces consultées, 3 ateliers de restitution organisés.

Les consultations ont impliqué entre 200 et 500 personnes représentant au moins 200 organisations actives dans de nombreux domaines tels que la foresterie communautaire, l'agriculture, le foncier, le genre, etc.

- (#5) Développement d'une stratégie nationale et (6) Développement d'une structure pour le futur GTCR-Rénové.
2 consultants internationaux et 3 consultants nationaux répartis dans 11 provinces consultées, en y ajoutant la future province de Maï-Ndombe. La restitution a eu lieu lors de l'Atelier national à Kinshasa.

Au cours des ateliers, focus groups et entretiens sur ces axes, 250 personnes, dont environ 100 organisations, ont participé à ces consultations.

Ces ateliers ont en outre largement contribué à présenter la REDD+ en province. Le déploiement de l'équipe de consultants dans 11 provinces a également permis de compiler une base de donnée nationale des différentes compétences (thématiques, administratives, expériences pratiques et savoirs endogènes) présentes à travers le réseau.

1.1.5 Les études indépendantes

Certains axes spécifiques n'ont pas donné lieu à des visites de terrain, telles que le prévoit 'il est spécifié dans la méthodologie de la feuille de route, mais ont plutôt fait l'objet de discussions entre les membres ou d'études :

- (#1) Mise en place du comité ad hoc :
Suite aux discussions ayant eu lieu dans l'atelier d'auto-évaluation, un comité ad-hoc a été nommé à Kinshasa ;
- (#7) Proposition d'un plan de communication :
Un consultant national a été recruté et chargé d'élaborer ce plan sur base des consultations menées dans les autres axes et des rapports de ses collègues, notamment de l'axe 4, et a pu rencontrer les membres lors de l'atelier de validation final ;
- (#8) Cet axe a été couvert par l'atelier final au cours duquel les membres ont décidé de signer l'acte d'engagement et défini les étapes de création du GTCR-R.

L'ensemble des axes ont fait l'objet de rapports écrits¹⁹, qui ont nourri les réflexions de l'Atelier national de Septembre 2015 et servi de socle organisationnel au GTCR-Rénové.

1.2 La réflexion : pourquoi le processus REDD+ a-t-il besoin d'un solide réseau d'organisations de la société civile ?

La participation de la société civile peut être évaluée en se référant aux standards établis par le Programme ONU-REDD dans son *Règlement intérieur et directives opérationnelles*²⁰ et dans son *Guide opérationnel sur l'engagement des Peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt*²¹. Ce guide contient des éléments solides et précis pour les programmes nationaux et met en avant, entre autres, les fonctions que nous détaillons ici.

1.2.1 Rassembler et porter la voix de la société civile

Le Guide opérationnel dispose que les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt doivent être représentés au sein des comités directeurs REDD+ ou organismes équivalents. Cette représentation au sein des institutions nationales telles que la CN-REDD ou le Comité national est essentielle pour assurer la représentation des droits des communautés locales et des populations autochtones, mais aussi pour l'élaboration et la validation d'études ou de documents stratégiques. C'est dans ce sens que le Guide opérationnel souligne la nécessité d'impliquer pleinement les peuples autochtones dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus REDD, et de planifier des consultations régulières afin de permettre de tenir compte des inquiétudes qui se développent chez la société civile et les peuples autochtones. Enfin, le respect du principe du Consentement libre, préalable et informé (CLIP), ou CPLCC, tel que défini par l'ONU-REDD²², doit être à la base du fonctionnement de la REDD+ : c'est à travers la consultation permanente de ses membres que le GTCR-R peut assurer la représentation de leurs intérêts, exprimés lors des assemblées générales et des échanges quotidiens au sein du réseau.

L'expérience prouve que sans processus de consultation et de dialogue poussé et continu, les différentes politiques nationales peuvent générer des conflits (établissement de zones de conservation sans consultations des communautés locales par exemple, menant à des conflits sur le foncier et l'utilisation des terres, tel qu'à Itombwe²³ ou dans le Parc National du Kahuzi Biega²⁴) ou l'inefficacité des politiques mises en places²⁵, voire être contraires aux normes internationales en matière de droits des populations autochtones²⁶.

1.2.2 Rappel des enjeux importants pour les communautés locales et les peuples autochtones

Une plate-forme nationale comme le GTCR-R peut devenir un instrument puissante et légitime pour donner une voix forte, cohérente et crédible à la société civile en RDC. Les priorités du GTCR-R en matière de plaidoyer, mentionnées plus loin dans ce chapitre, reflètent les préoccupations des communautés et permettent ainsi leur intégration dans les politiques et mesures relatives à la REDD+ en RDC. Cette intégration est indispensable à l'adaptation de ces mesures aux besoins et aux modes de vie des communautés locales, afin d'ancrer la REDD+ dans l'ensemble du pays et d'assurer son appropriation jusqu'à l'échelon local, où seront concrètement mises en œuvre les activités REDD+, et garantir ainsi sa pérennisation.

Ainsi, si la REDD+ se veut être un outil de développement, elle n'y parviendra qu'en se mettant en phase avec les besoins réels des communautés locales et populations autochtones, en les impliquant dès la conception des programmes en utilisant la plateforme que constitue le GTCR-R en menant des consultations au niveau national ou local en fonction du type d'action nécessaire (politique, mesure, investissement sur terrain). C'est l'un des thèmes transversaux du programme actuel, sur lequel les efforts doivent se concentrer²⁷.

1.2.3 Connaître les réalités du terrain

Le Plan d'investissement REDD+ de la RDC, rédigé en 2015, présente une vision de développement globale pour une transition sur le long terme vers une économie verte. Ses objectifs sont ambitieux, multisectoriels et transversaux, et visent deux impacts majeurs : « (i) répondre efficacement aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière et (ii) assurer des co-bénéfices en matière de développement pour la société congolaise dans son ensemble : femmes et hommes, adultes et jeunes générations, en milieu urbain aussi bien que rural, issus des communautés locales tout comme des populations autochtones »²⁸. Afin d'assurer le succès de l'impact (ii), l'implication directe des bénéficiaires, représentés par la société civile, est un enjeu fondamental.

Le GTCR-R bénéficie d'un large réseau de plus de 230 membres au cœur même du terrain et connaissant donc les réalités locales. Ils disposent d'une position privilégiée leur permettant de relayer les informations sur la nature et les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts mais aussi sur la mise en œuvre de la REDD+ et ses conséquences. Le GTCR-R permet ainsi d'assurer la prise en compte des enjeux du terrain dans les discussions nationales et de servir de relais entre ces dernières et les communautés locales et peuples autochtones à la base. Fort de ces connaissances, il peut faire de la REDD+ un véritable outil de développement en faveur des communautés locales.



1.3 L'apogée : l'atelier national de restructuration

1.3.1 Une large participation et une bonne représentativité

Du 1^{er} au 4 septembre, un atelier national rassemblant 54 participants dont 39 délégués de toutes les provinces s'est tenu au Centre Nganda à Kinshasa. Les critères de participation ont été adoptés sur la base de discussions approfondies entre le comité ad-hoc, les consultants des axes 5 et 6 et les partenaires techniques. Si l'objectif idéal de parité hommes-femmes et entre Kinshasa et la province n'ont pas encore été atteints, la discussion des critères en prévision de l'atelier a fortement contribué à l'augmentation des participants originaires des provinces, féminins et autochtones, par rapport à l'atelier national précédent, en 2013.

Facilité par trois consultants indépendants, l'Atelier national a suscité une réflexion autour du rôle de la société civile dans le processus REDD+, des priorités de son plaidoyer pour les droits des communautés locales et populations autochtones, et de l'adoption de la structure la plus à même pour servir ces objectifs.

1.3.2 Les enjeux de l'atelier national

La pression externe des acteurs de la REDD+ exigeant un interlocuteur clairement identifié représentant la société civile a augmenté drastiquement au cours de l'année précédente, marquée par l'amorce de la transition vers la phase de mise en œuvre de la REDD+. Le processus REDD+ avançant à grande vitesse sur l'ensemble de ses piliers, la société civile a vu dans la réunification l'opportunité de pouvoir y répondre et y participer de façon efficace. Le comité ad-hoc, dont le mandat était de mener à terme la feuille de route, a ainsi misé sur une future réunification tout au long de son année de travail et tenu cette ligne jusqu'à l'atelier national.

Cependant, du fait d'une planification initiale optimiste des consultations et à de nécessaires arrangements institutionnels internes visant à assurer la légitimité du comité ad hoc d'une part, et de facteurs externes tels que les procédures internes des partenaires techniques et financiers en termes de gestion administratives et financières d'autre part, les différentes étapes de la feuille de route ont été plus longues que prévu. Ceci a généré de vives attentes au sein de la société civile, et une certaine impatience qui s'est cristallisée autour de l'atelier national. Tandis que les membres dans les provinces attendaient de pouvoir être intégrés au processus et les futurs programmes REDD+ du pays, une planification se tenait également en coulisse quant aux négociations sur le futur GTCR-R, les individus et organisations tentant chacun de se positionner sur des responsabilités futures et hypothétiques.

Ce contexte tendu a fait de l'atelier national un moment clé de l'histoire du GTCR-R. La forte représentation des provinces, moins concernées par les questions de positionnements individuels sur des postes kinois, a heureusement apporté une dynamique positive à cet atelier. C'est cette dynamique qui a été retenue lors du vote de la composition du comité de pilotage : parmi ses 11 membres, 7 sont basés directement dans les provinces.

Initialement, il était envisagé que les deux GTCR fusionnent en une seule structure. Malheureusement, pour des raisons administratives et juridiques invoquées lors de la réunion, ceci n'a pas été possible. Pour cette raison, les membres ont décidé, lors de la session extraordinaire du 4 septembre, de créer une nouvelle structure, le GTCR-Rénové, qui remplace les deux anciens GTCR en tant qu'unique représentant de la société civile dans le processus REDD+.

1.3.3 L'acte d'engagement

Suite à l'atelier, un acte d'engagement a été proposé et ouvert à tous les membres pour signature. L'acte atteste de la reconnaissance des résultats de la feuille de route ainsi que de l'atelier national, annonce la création du GTCR-Rénové et prévoit la mise en place des organes dans les semaines suivantes, sous la surveillance d'un comité de pilotage temporaire de 4 personnes.

Suite à l'élaboration de l'acte d'engagement lors de l'Atelier national, signé par 60 organisations fondatrices rapidement rejointes par l'ensemble des 230 membres signataires actuels, la Rainforest Foundation Norway, en tant que partenaire à long-terme, a fait part de ses 4 conditions préalables à la poursuite de la collaboration avec le GTCR-R. Il sont été élaborés et envoyés en amont des ateliers provinciaux de mise en place de la structure:

« Comme partenaire, nous avons le souci d'appuyer les aspirations des organisations membres du GTCR à la professionnalisation de ce dernier, la transparence dans ses actions, et l'impact de son travail. Nous tenons ainsi à souligner que nous porterons une attention toute particulière sur les efforts du GTCR uni et rénové visant à garantir que les membres de ses organes, y compris de la Coordination, ainsi que toute personne ou organisation mandatée par ceux-ci :

- 1. ont un mandat clair et les compétences, voire l'expérience requise pour honorer leur mandat de manière indépendante et professionnelle,*
- 2. ont la capacité et la volonté d'assurer une collaboration effective et efficace entre organisations membres à Kinshasa et en provinces, ainsi qu'avec les partenaires actuels ou potentiels du GTCR,*
- 3. sont animés par une approche non partisane, promeuvent l'intérêt général, tout en assurant une prise en compte effective des peuples autochtones, des femmes et des jeunes,*
- 4. ont les compétences requises en matière de gestion financière et comptable, n'ont aucun antécédent en matière de mégestion/corruption, et font preuve d'une gestion efficace des ressources allouées aux projets/activités du GTCR. »²⁹*



1.4 Le GTCR-Rénové : fonctionnement et mesures de précaution

Le GTCR-Rénové en quelques chiffres

26	230	600	9	3
nouvelles provinces représentées	membres-signataires	membres-sympathisants	années d'expérience	organes nationaux de gestion

1.4.1 Les priorités du plaidoyer de la société civile en RDC

L'objectif général du GTCR-R est de placer la représentation de ses membres répartis sur l'ensemble du territoire, et la défense des droits des communautés locales et populations autochtones au cœur de la REDD+ pour en faire un véritable outil de développement. Il a défini sa mission comme suit : « Assurer le respect des droits et intérêts des communautés locales et peuples autochtones pygmées ainsi que des groupes vulnérables autour de la REDD+, y compris la protection des écosystèmes forestiers grâce à un dialogue permanent avec le Gouvernement et les autres parties prenantes à travers le plaidoyer et le lobbying, les études et les projets de développement durable. »³⁰.

Depuis 2009, la société civile a régulièrement ajusté les priorités de son plaidoyer depuis 2009 au cours de réunions de planification nationale. Ces priorités ont été passées en revue lors de la formulation des nouveaux statuts du GTCR-R, adoptés en 2015. Deux critères ont eu un poids particulier : (a) les questions des droits des populations autochtones et des communautés forestières ; et (b) les réformes politiques et les investissements prioritaires du processus REDD+, tels que retenus par la Stratégie cadre nationale REDD+ (2012) et le Plan d'investissement REDD+ (2015). En conclusion, les axes suivants ont été retenus comme axes principaux et sont attribués à des commissions techniques spécifiques :

- **Droits des populations autochtones** : le GTCR-R compte parmi ses membres de nombreuses organisations de populations autochtones. Celles-ci défendent les droits de ces populations marginalisées qui le plus fortement impactées par les atteintes à leur environnement. La reconnaissance et la promotion des droits des populations autochtones est ainsi une priorité du plaidoyer de la société civile dans le processus REDD+.
- **Aménagement du territoire** : les moteurs de déforestation en République démocratique du Congo étant multisectoriels, et les changements d'affectation des terres sont une cause majeure de déforestation dans le pays, la société civile plaide notamment pour l'adoption d'une réforme de l'aménagement du territoire prenant en compte les droits traditionnels des communautés locales et communautés autochtones. Ces droits ne jouissent toujours pas d'une reconnaissance suffisante à l'heure actuelle, et la société civile propose pour y remédier de recourir à la reconnaissance préalable des droits à la terre des communautés locales et peuples autochtones à travers l'utilisation d'outils tels que la cartographie participative à l'échelon local, mais aussi à l'échelon national par la tenue de consultations dont l'échelle et le contenu doivent être définis selon l'enjeu. Au niveau de la mise en œuvre de processus d'aménagement du territoire à l'échelle locale, c'est le processus du CLIP qui sera retenu, selon la définition qui en est proposée par l'ONU-REDD.

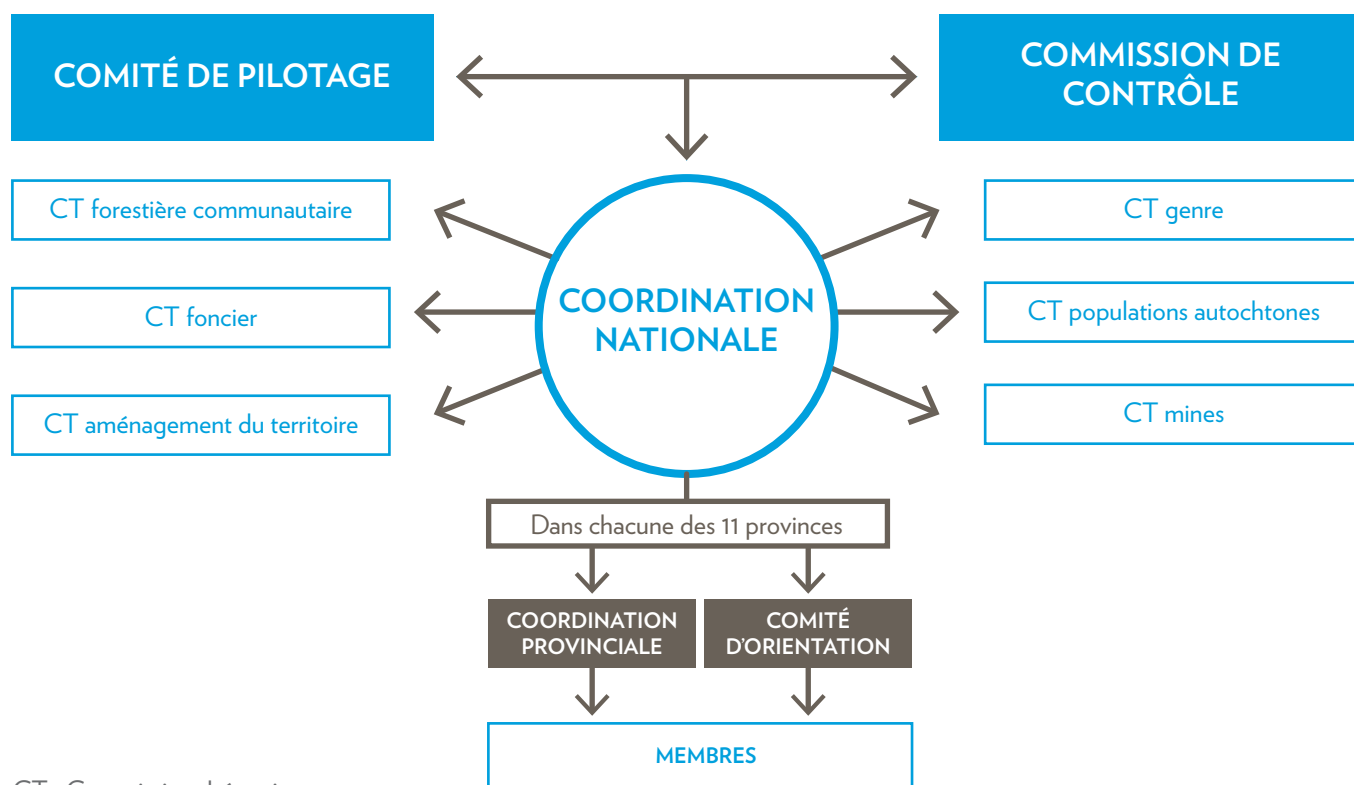
- **Foncier** : Les membres du GTCR-R disposant d'une grande expérience en cartographie participative et d'une implantation sur terrain y compris dans les territoires forestiers, le GTCR-R plaide pour l'identification et la reconnaissance préalable à toute affectation des terres des droits fonciers traditionnels des communautés, et en particulier des femmes et des populations autochtones, dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+.
- **Maintien du moratoire** sur l'allocation de concessions forestières industrielles jusqu'à la réalisation des conditions fixées par le Décret présidentiel : depuis 2010, la société civile surveille l'évolution du moratoire en vigueur sur l'allocation de concessions forestières industrielles adopté par le gouvernement. Sa levée est conditionnée, entre autres, à l'établissement d'un zonage forestier participatif qui n'a pas encore eu lieu. Le GTCR-R porte ce message au sein de la REDD+ et souhaite que ce moratoire soit maintenu jusqu'à ce que cette condition soit remplie.

1.4.2 Post-restructuration : élections et mise en place des organes

Depuis septembre 2015, le GTCR-Rénové poursuit activement son rôle de représentant de la société civile. Pour ce faire, deux étapes ont été indispensables :

- L'élection des membres du comité de pilotage à Kinshasa ;
- Les ateliers provinciaux d'élection des membres de la commission de contrôle et du comité de pilotage.

Une coordination nationale sera établie courant 2016 par un cabinet externe indépendant. L'établissement du GTCR-R s'est concrétisé par la mise en place de la structure suivante³¹ :



CT : Commission thématique



Chapitre 2 : Défis et opportunités de la participation de la société civile en RDC

2.1 Dimensions internes

2.1.1 La coordination de l'hétérogénéité de la société civile au niveau national et entre Kinshasa et les provinces

L'une des valeurs ajoutées de la société civile dans un vaste pays comme la RDC repose sur sa forte représentativité et son lien direct avec l'ensemble des territoires du pays et donc avec les communautés locales et les populations autochtones, qui leur offrent la possibilité d'être acteurs de la REDD+. Le GTCR-R se veut donc inclusif. Lors des vagues de consultations ou des actions de terrain organisées par le passé, les données ont d'ailleurs été fournies par les organisations actives dans les territoires les plus éloignés souhaitant prendre part à la vie du réseau. Cet enthousiasme témoigne d'une ferme volonté des structures communautaires d'aller de l'avant au sein de la société civile.

Cependant, il existe une réelle disparité dans la participation de la société civile Kinois et de celle des provinces. Ceci s'explique par trois raisons majeures : d'une part, les difficultés d'accès et de communication, d'autre part les différences d'opportunités de compétences entre Kinshasa et les provinces, et enfin, les enjeux autour de la disponibilité des ressources financières. Le dualisme entre Kinshasa et les provinces requis par la société civile et qui existe également sur le plan politique en RDC, ne doit pas se retrouver dans le GTCRR. Celui-ci doit faire des organisations provinciales ses partenaires privilégiés. Cette disparité peut être à l'origine de frustrations et de conflits, mais aussi et surtout d'un manque d'informations et d'implication des territoires les plus éloignés, et pourtant parfois les plus directement touchés par les questions liées à la REDD+. Les membres se sentent alors dépossédés et non impliqués, même lorsqu'il s'agit d'activités ou de missions dans leur propre territoire. Une meilleure mobilisation des nombreuses compétences présentes en province permettrait de répondre à cet enjeu.

2.1.2 Le besoin permanent du renforcement de capacités

Le processus REDD+ en RDC a évolué rapidement avec l'appui d'une expertise internationale, particulièrement dans les domaines techniques tels que les niveaux de référence ou le MRV. Bien que certains membres du GTCR-R soient en mesure de faire une bonne analyse des enjeux de la REDD+ et d'exprimer leurs attentes relatives à l'engagement du pays dans ce processus, la majorité ne possède pas toujours les connaissances, les informations et les capacités nécessaires pour participer de manière complète et effective. Cette situation a été manifeste lors de la participation des représentants de la société civile aux instances de décision ou lors de réunions au cours desquelles ils étaient confrontés à des propositions ou initiatives demandant une réaction rapide. Le manque d'information fait souvent obstacle à une réaction optimale n'est pas toujours possible.

Afin de garantir l'appropriation du processus par l'ensemble des parties prenantes, il est nécessaire de renforcer de façon profonde, large et systématique les capacités de ces dernières. En fonction des thèmes et actions prioritaires identifiés, un programme de renforcement des capacités internes (renforcement mutuel) et externes (formations) doit être défini.

Ce renforcement des capacités doit notamment être en lien avec la phase de mise en œuvre de la REDD+ qui diffère de celle de préparation. Si la première phase se concentrait sur l'analyse et la définition d'une vision, requérant des compétences généralisées sur les principes directeurs de la REDD+ tels que le CLIP, les Sauvegardes, etc., les enjeux sont à présent plus complexes et multisectoriels (énergie, agriculture, foncier, AT, forêts...). Il s'agit d'agir directement sur les moteurs de déforestation, en modifiant et en influençant de manière visible les comportements et politiques de gestion, d'affectation et d'utilisation des terres.

2.1.3 La gestion des conflits de pouvoir

La société civile étant par nature diverse, elle souffre de rivalités entre ses membres sur les opportunités financières et matérielles. Des conflits de pouvoir ont ainsi émergé au sein de la plateforme. Suite à un cas de détournement de fonds externe au GTCR (mais ayant eu un impact indirect sur le Réseau), et à des disputes internes portant principalement sur l'exécution et le partage du pouvoir, le GTCR s'est scindé en deux branches en 2010. Cette division a non seulement affaibli l'action de la société civile, mais a également donné naissance à un sentiment de divergence de voix et de positions qui l'a fragilisé encore davantage. Le gouvernement ainsi que les partenaires internationaux de la REDD+ n'ayant plus l'impression d'avoir un seul interlocuteur légitime, la question de la représentativité de la société civile dans les différentes assises a été particulièrement difficile.

En réalité, les positions des deux branches n'étaient pas si différentes au sujet du processus REDD+ lui-même. Le différend portait davantage sur la prise de décision et la structure interne, ce qui a conduit les membres des deux GTCR divisés à demander une refonte et l'établissement d'une structure commune sous le nom de GTCR-Rénové. Le maintien de cette structure, gouvernée par des règles transparentes de partage du pouvoir et de prise de décision, est une des clés de la réussite de la participation de la société civile.

Suite à la réunification du Réseau, saluée par les membres de la société civile comme par les partenaires ayant accompagné ce processus, les conflits de pouvoir ont été canalisés dans leur ensemble au sein du nouveau GTCR-R. Nous notons cependant qu'une organisation dissidente s'est manifestée, refusant de rejoindre la plateforme et se présentant individuellement comme seul réseau légitime, communiquant publiquement en ce sens auprès des autorités. La confusion qui peut naître d'une telle situation, laissant croire à un conflit de pouvoir, rappelle le besoin pour un réseau de la société civile et pour ses partenaires de communiquer ouvertement et régulièrement auprès des acteurs externes afin de créer un climat de confiance : c'est en rappelant les termes et les étapes du processus participatif ayant mené à la mise en place des fondements du GTCR-R qu'il est possible de rendre visible sa légitimité, notamment au niveau interne³².

2.1.4 La professionnalisation : un enjeu clé

Alors que le processus REDD+ se consolide et développe des stratégies de mise en œuvre en RDC, la société civile fait face à un important besoin de se professionnaliser, afin de s'établir en tant qu'acteur crédible doté des capacités nécessaires pour influencer les politiques liées à l'utilisation des terres. C'est dans ce contexte que le processus de restructuration a été lancé, pour permettre à la société civile de se galvaniser autour d'une vision, mission, approche et stratégie commune. Le Comité ad hoc, en charge de la restructuration, en a fait son crédo en 2014 : « professionnaliser la société civile ». Cette professionnalisation, si elle s'accompagne d'un renforcement des capacités techniques, dépend avant tout d'un fonctionnement optimal de la structure du Réseau, l'établissement d'un mode de gouvernance clair et d'une stratégie d'intervention concertée, qui se nourrit des capacités et de la participation volontaire des membres, ce qui permet également de renforcer la cohérence et la confiance entre les membres. Des critères clairs d'appréciation de cette professionnalisation peuvent être mis en place : viabilité et fonctionnalité de la structure ; habilitation à recourir à une expertise pointue ; renforcement de la légitimité par la conclusion de partenariats stratégiques.

Pour ce faire, un travail participatif de fond doit être effectué de manière participative afin d'identifier les attentes de la société civile en termes de structure mais aussi et surtout de mission et de priorités stratégiques du Réseau national. Nous examinerons au Chapitre 3 les leçons retirées de ce processus qui peuvent permettre de relever ce défi.

2.2 Dimensions externes

2.2.1 La sécurisation des financements

A ce jour, les financements à destination de la société civile pour la REDD+ en RDC proviennent d'un nombre limité de sources, à savoir quelques ONG internationales (Rainforest Foundation Norway, Forest Peoples Programme, European Forest Institute, WWF...), les agences internationales (PNUD, Banque mondiale) et parfois la CN-REDD directement, dans le cadre de réunions et de processus de consultations.

Parmi ces financements, la Rainforest Foundation Norway, à travers des subventions de NICFI (Norway's International Climate and Forest Initiative), a été être la seule source de fonds durable à couvrir les frais de fonctionnement du Réseau depuis ses débuts. Le PNUD s'est également engagé sur un aspect structurel essentiel en finançant pour partie le processus de restructuration et d'élaboration de la stratégie du GTCR-R sur une durée de deux ans. Quant aux autres partenariats du GTCR-R, ils s'inscrivent plutôt dans une approche « projet » ou « thématique », c'est à dire liée à une action spécifique, limitée dans le temps et l'espace. Ces financements peuvent couvrir les frais de participation à un groupe de travail, à des réunions, à des consultations, ou encore à des projets spécifiques, et ne soutiennent pas le Réseau dans son fonctionnement général ou dans l'établissement d'une stratégie au delà dudit projet.

Cet accompagnement de la société civile limité dans le temps par ses PTF pose un défi de stabilité financière et génère également les tensions issues de l'apparition d'opportunités financières ponctuelles, mettant en concurrence les organisations et/ou les individus. En outre, cette situation pose deux problèmes potentiels majeurs au Réseau : d'une part, la recherche de fonds exige des ressources importantes en termes de temps et de capacités, et peut ainsi porter atteinte à l'énergie investie dans la participation réelle au processus. D'autre part, elle porte parfois également atteinte au message de fond porté par les représentants de la société civile qui, en participant à des ateliers, ont pour mission de militer à la fois pour l'obtention de décisions politiques que pour l'obtention de fonds pour la société civile, les deux objectifs étant cependant distincts et même parfois inconciliables avec l'idée d'une société civile indépendante et libre d'exposer ses opinions.

2.2.2 L'indépendance de la société civile

La société civile, en tant que groupe d'organisations non gouvernementales à but non lucratif, dépend naturellement d'une part des autorisations et de la liberté qui lui sont accordées par les autorités politico-administratives, et d'autre part des financements externes qu'elle doit obtenir de partenaires financiers et techniques, souvent internationaux. Or, afin de jouer son rôle de vigie dans le processus REDD+ et de représentante des opinions et intérêts des communautés locales et des populations autochtones, il lui est indispensable de garantir son indépendance.

En ce qui concerne les autorités politico-administratives, celles-ci sont responsables d'accorder la personnalité juridique aux OSC, à condition que leurs statuts ne contreviennent pas aux lois, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Les OSC, ou ASBL, "participent alors à la mise en œuvre de la politique de développement à la base". Le gouvernement, pour sa part, est responsable de les "associer à la conception et à la réalisation de sa politique de développement au niveau local, provincial et national"³³. L'auto-évaluation a noté que l'existence d'ONG « pro-gouvernementales » dénuées d'opinions indépendantes est une réalité marginale dans la société civile, la majorité des organisations exprimant librement leurs opinions. Il semble cependant que des problèmes persistants de blocage de l'accès à l'information, ainsi que des menaces de fermetures des OSC par des fonctionnaires gouvernementaux dans certaines provinces, subsistent. Ceux-ci doivent être signalés et rapportés systématiquement au niveau national, la coordination du Réseau étant en lien permanent avec les autorités centrales, et susceptible de pouvoir exercer des pressions pour rétablir une bonne collaboration à tous les niveaux.

Le manque de diversité des bailleurs, telle qu'exposée plus haut, pourrait constituer un frein à l'indépendance de la société civile. Le risque est en effet de réduire de facto la libre-expression du GTCR-R qui serait tenté de suivre les positions de ses partenaires afin de sécuriser ses financements. De même, la

distribution systématique de perdiems lors d'ateliers REDD+ semble parfois compromettre la participation indépendante des représentants de la société civile. Le perdiem en tant que moteur de participation réduit en effet les chances d'une participation objective, les représentants étant alors tentés de venir pour des raisons financières et non pour représenter une position, ou de se conformer à l'agenda de l'organisateur qui les finance de façon plus systématique.

2.2.3 Les mécanismes de participation en place : opportunités et contraintes externes

Les organisations de la société civile affirment ne pas être suffisamment préparées pour s'investir efficacement dans le processus REDD+. Ainsi lorsque des opportunités de participation s'offrent à elles, comme pour les discussions autour de la réforme de l'aménagement du territoire ou de la validation de la Note-conceptuelle sur le Programme de réduction d'émissions (ER-PIN), il est parfois difficile pour le/a représentant(e) invité(e) de formuler un message clair et de faire entendre sa voix. Un problème récurrent réside dans les délais courts imposés par des acteurs externes pour réagir à des documents importants, complexes et volumineux, tels que le Plan d'investissement REDD+, un document de programmation clé qui fonde les principes directeurs de la phase d'investissement au niveau national.

Ceci peut s'expliquer en partie par les contraintes externes auxquelles font face ces processus participatifs, principalement en matière de temps, de financement disponible, d'obtention des informations, et des méthode de sélection du représentant invité. Face à ces contraintes réelles, dans le cadre d'un Réseau comptant des centaines d'organisations dispersées à travers le pays, les consultations sont d'autant plus longues qu'elles doivent être représentatives. Si ce temps peut être réduit par la centralisation au niveau de la plateforme nationale qui a vocation à représenter ses membres, certaines consultations sur des documents importants nécessitent toutefois de prendre les informations à la base et donc de circuler l'information en amont des décisions à prendre. Or, ce n'est bien souvent que quelques jours avant des réunions officielles que les documents de base sur lesquels la société civile est amenée à réagir lui sont communiqués.

D'autre part, la scission et la difficulté d'identifier le Réseau en tant que tel a fait naître une tendance au sein des instances de coordination gouvernementales de la partie nationale à faire appel à des individus et non au Réseau lui-même, entravant de ce fait le fonctionnement interne de désignation des représentants. Les représentants choisis n'étant pas désignés par le GTCR-R, ils ne se sentent pas redevables du Réseau, ce qui ne les incite pas à rendre compte et à communiquer sur les éléments sur lesquels ils ont travaillé.

Chapitre 3 : Leçons apprises et recommandations

3.1 Au gouvernement

3.1.1 Intégrer la société civile, source d'inspiration pour la REDD+

Les liens étroits qui unissent la société civile et l'Etat sont consacrés par diverses dispositions légales au niveau national et réglementaires dans les documents stratégiques de la REDD+. Ces dispositions sont destinées à promouvoir la participation efficace de la société civile aux affaires du pays et particulièrement au processus REDD+. Cette participation permet à la société civile d'apporter de nouvelles idées et approches dans les échanges, et d'aborder de nouvelles problématiques, ceci en toute indépendance mais avec le soutien de l'Etat.

La société civile, à travers sa participation à la REDD+, a en effet constitué une source d'idées et de dynamiques en faveur des communautés locales et des populations autochtones. En ce sens, le processus de restructuration a été une nouvelle preuve de sa volonté et de sa force de participation en tant que composante de la REDD+ mais aussi en tant que "boîte à idée". Lors des diverses consultations menées, dont celles sur les processus de communication et sur la stratégie à adopter quant aux chantiers de la REDD+, de nombreuses suggestions sont apparues : mise en place de canaux de communication adaptés, types de consultations à mener, prise en compte des besoins locaux dans les programmes intégrés à l'échelle provinciale... Il appartient au réseau GTCR-R, mais aussi au gouvernement, en tant que pilote du processus, de capitaliser sur ces suggestions.

Plus particulièrement, les efforts fournis pour l'élaboration d'une véritable méthodologie de consultation à l'échelle du territoire national au cours du processus de restructuration, peut constituer une source d'inspiration pour les futures consultations dans le cadre de la phase d'investissement. Les relais mis en place par des organisations locales, l'organisation en pôles de consultations et le type de facilitation participative qui a été institué constituent un cadre de participation efficace qui permettra de mieux appuyer les différentes étapes de mise en place de la REDD+ au niveau provincial et local.

D'autre part, d'autres idées plus spécifiques, telles que celle de pousser plus avant la cartographie participative comme outil d'aménagement du territoire ou d'élaborer Loi sur la reconnaissance des populations autochtones au niveau national, constituent des pistes de réflexion pour la REDD+. La prise en compte de ces suggestions, ainsi que l'intégration de représentants de la société civile dans les instances de coordination de la REDD+, sont autant d'atouts qu'offre le GTCR-R en tant que plateforme représentative restructurée. Il sera en effet plus aisé pour le gouvernement d'intégrer les idées émanant d'une structure unique plutôt que d'une myriade d'organisations. L'institutionnalisation du partenariat entre le GTCR-R et le gouvernement est d'ailleurs déjà mis en œuvre dans le processus REDD+, et l'intégration d'un siège pour le GTCR-R au sein du Conseil d'administration du Fond national en est une formalisation.

3.1.2 Promouvoir la valeur ajoutée d'un tel engagement

L'engagement conjoint au niveau national de plus de 230 organisations de la société civile sur tout le territoire de soutenir le processus REDD+ aux côtés du gouvernement représente une occasion unique de valoriser le processus REDD+ à l'échelle nationale d'une part, et de l'ancrer au niveau local d'autre part. Le gouvernement de la République démocratique du Congo peut bénéficier de tous les avantages d'un tel engagement et à ce titre promouvoir le Réseau en tant que partenaire légitime.

L'unité de la société civile et sa structuration en un Réseau unique représentent en effet une opportunité unique pour le gouvernement de promouvoir ses exigences en matière de gouvernance nationale, mais aussi de faciliter le respect de ses responsabilités en faveur de l'engagement citoyen. La société civile est un moteur de démocratie, et le sera d'autant plus si elle bénéficie d'une structure claire et promue par l'Etat. Elle peut ainsi soutenir la formulation de projets de lois, de prises de décisions et de réformes politiques

telles que dans le cas de la réforme foncière et de celle de l'aménagement du territoire, sujets cruciaux pour la REDD+.

Une société civile unie permettra également au réseau de remplir efficacement son rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les communautés, comme par exemple dans le cadre de programmes de sensibilisation sur la REDD+ et ses divers chantiers. A contrario, une situation chaotique rendra plus difficile toute action de sensibilisation à mener par le gouvernement. Sans articulation de la société civile autour d'un réseau national légitime, il appartiendrait alors au gouvernement de coordonner les OSC et de mettre à disposition des ressources humaines et financières massive. Ainsi, il est dans l'intérêt du gouvernement de promouvoir ces valeurs ajoutées et d'en bénéficier, et, partant, de soutenir la stabilité du GTCR-R en tant que partenaire unique.

3.1.3 Bénéficier d'une plus grande crédibilité internationale

Tel qu'énoncés au Chapitre 1, la communauté internationale a formulé des principes clairs pour l'engagement des parties prenantes dans le processus REDD+. Considérée comme le troisième secteur, aux côtés du gouvernement et du secteur privé, elle permet de faire progresser les idéaux des Nations Unies en soutenant les efforts communs. Ainsi, le cadre stratégique 2016-2020 de l'ONU-REDD rappelle que l'engagement plein et effectif de toutes les parties prenantes est "crucial pour obtenir les profonds changements transformatifs attendus de la REDD+"³⁴.

L'existence à l'échelle nationale d'un réseau unique de la société civile lui permet également de bénéficier d'une plus grande crédibilité internationale, les politiques et mesures mises en place étant élaborées avec l'appui de ce réseau. Dans la phase d'investissement REDD+ qui a commencé en République démocratique du Congo, cette crédibilité permet également de garantir aux partenaires la bonne gestion des fonds investis et la bonne gouvernance du processus. La capacité du gouvernement à soutenir et à entretenir de bonnes relations avec un réseau national de la société civile est une des facettes de son engagement total dans le processus, qui attestent des efforts fournis pour mettre en place un processus multi-acteur transparent. De fait, la République démocratique du Congo a été citée à plusieurs reprises pour ses efforts en matière d'intégration de la société civile dans le processus REDD+³⁵. Elle représente une fois de plus un exemple à suivre pour d'autres pays et régions du monde engagés dans ce processus.

3.2 À la société civile

3.2.1 Assurer une pleine représentativité

Ayant pour rôle de représenter les communautés locales et les populations autochtones dans le processus REDD+, la société civile tire sa légitimité et sa raison d'être de sa représentativité. Celle-ci peut reposer sur différents critères à savoir : le genre, l'appartenance à un groupe ethnique, l'âge, l'origine géographique, mais aussi les compétences de chaque organisation ou individu. Le processus de restructuration, que ce soit lors des consultations menées au sein de ses membres ou lors de l'atelier national, a clairement mis en avant le besoin de renforcer la pleine représentativité au sein du GTCR-R et des plateformes de la société civile en général. Ceci a mené à une discussion approfondie sur les critères de participation tout au long du processus. La règle suivante a donc été appliquée lors de pour l'atelier national : « pour chaque province à représenter, trois délégués sont invités, un homme PA, une femme et un ou une PA, dont au moins un jeune parmi les trois » ; Pour ce qui est des ateliers provinciaux réunissant plusieurs dizaines de participants, la règle a été définie comme suit : « un tiers de femmes, un tiers de PA, et 10% de jeunes parmi eux ».

- **Egalité de Genre** : Le processus exige une participation d'au moins 33 % de femmes. L'application de ce critère a clairement accru la participation des femmes. L'objectif n'a pas été systématiquement atteint ni appliqué jusqu'à présent, mais la participation et la représentation des femmes sont inscrites dans les statuts du GTCR-R. L'application de ce critère doit s'accompagner de mesures complémentaires, à savoir : le respect et l'écoute des femmes sélectionnées qui ne sont pas sélectionnées, qui ne sont pas choisies pour remplir des quotas mais bien pour parler au nom de la société civile en général et des femmes en particulier ; la reconnaissance des compétences et capacités des femmes ; le renforcement continu des capacités des femmes et l'association des femmes aux activités REDD+ afin d'éviter le phénomène de « figuration » de femmes désignées sans être suffisamment informées qui ne sont pas en mesure de remplir pleinement leur rôle. La participation des femmes varie selon les provinces mais reste à améliorer, les organisations de défense des droits de la femme représentant 17 % des organisations membres. Il n'existe pas à ce jour au sein du réseau ou des organisations membres un mécanisme permettant de les impliquer systématiquement.
- **Appartenance à un groupe ethnique, les populations autochtones** : En République démocratique du Congo, la représentation des populations autochtones et la participation active de populations autochtones aux débats est un enjeu fondamental pour garantir la représentation des intérêts des groupes les plus marginalisés puissent représenter leurs intérêts dans les prises de décisions les impactant. Un objectif de 33 % de populations autochtones dans la désignation de représentants a été fixé. Il est généralement bien respecté et permet d'assurer cette représentation. Les populations autochtones qui représentent à ce jour 8 % des membres. Il faut toutefois s'assurer de la prise en compte concrète de leur participation.

L'une des clefs de la participation des PA, comme cela a été fait pour les femmes, a été l'organisation de focus groups spécifiques en province, permettant d'ouvrir des espaces d'expression libre et sans le regard des autres. Des résultats et des informations importantes ont été recueillis dans ces espaces, souvent non-exprimés dans des assemblées plus larges par crainte de discrimination.

- **Engagement de la jeunesse** : la participation des jeunes a été un enjeu majeur dès le début du processus de restructuration. En effet, nous avons noté que si les PA et les femmes sont peu informés des processus en cours, les jeunes le sont encore moins. Lors de l'auto-évaluation, moins de la moitié des jeunes participants avait une idée précise de la REDD+, les personnes ayant plus d'expérience s'accaparant bien souvent les opportunités d'apprendre et de s'investir dans le processus. Par le biais des organisations de jeunes, ce groupe a pu être impliqué dans les consultations autour de la restructuration du Réseau.
- **Décentralisation** : la représentation des provinces, où les politiques et mesures REDD+ adoptées à Kinshasa seront mises en œuvre, est essentiel. Si la société civile à Kinshasa peut assurer le suivi des processus nationaux, il n'en demeure pas moins que la phase d'investissement sera largement décentralisée par

la mise en place de programmes provinciaux intégrés. Ainsi, des consultations ont été menées dans l'ensemble des anciennes provinces, et toutes ont été invitées à participer à l'atelier national.

Il a été attesté que le respect de ces critères a permis le succès du processus, en assurant une dynamique démocratique positive.

3.2.2 Définir une vision de la REDD+ et un rôle pour le Réseau

Les messages principaux de la société civile au sein du Réseau sont relativement clairs et cohérents : respect des droits des communautés locales et populations autochtones, gestion durable de nos ressources forestières naturelles, conservation de la biodiversité, promotion de l'agroforesterie et du reboisement et augmentation des stocks de carbone. Afin de permettre à la société civile d'agir, il est cependant nécessaire pour le GTCR-R de développer sa propre vision de la REDD+, partagée par tous les membres, qui permettra de décliner ces thèmes en actions de plaidoyer efficaces.

L'élargissement soudain du Réseau au niveau national, sans augmentation parallèle des ressources humaines et financières disponibles, a été un frein à ce développement et peut expliquer également certaines faiblesses du message. Le rapport des consultants externes rédigé en parallèle de l'auto-évaluation note que « beaucoup d'acteurs de la société civile (...) n'ont pas une vision claire de la raison de leur implication dans la REDD+, hormis l'opportunité de financement. Il existe des faiblesses dans l'analyse stratégique de nombreuses organisations. »³⁶. En effet, si certains membres du GTCR-R sont à même de proposer leur analyse des enjeux autour de la REDD+ et leurs attentes vis-à-vis de leur engagement dans le processus, de nombreux autres sont incapables de le faire. Ce manque vision claire et de direction commune se manifeste clairement lors de la participation des représentants de la société civile aux instances de prise de décision et aux négociations nationales et internationales, lorsque des décisions et prises de position sont attendues dans un délai court.

De façon générale, les réseaux, les coalitions et plateformes les plus performants émergent d'une action collective autour d'une question spécifique et se construisent progressivement autour d'actions collectives, plutôt que d'un financement disponible ou d'une structure définie. Dans le cas du GTCR-R, l'intégration soudaine de centaines d'organisations a rendu difficile le rassemblement autour d'un objectif commun et clair. En conséquence, il apparaît que les membres n'ont pas toujours travaillé avec la même vision et que beaucoup d'entre eux considèrent fréquemment le réseau comme un canal de financement des ONG et non comme un collectif d'action. Afin de pallier cette tendance, un travail de fond est primordial et devra être conduit avec les membres sur la définition du rôle et des stratégies d'intervention du réseau, via une planification participative et inclusive du plaidoyer. La gouvernance collective du Réseau, par des organes et non des individus, est également une clé de son succès et de sa capacité à empêcher son accaparement par une poignée d'individus, laissant les autres membres sans visibilité sur la mission et les actions menées.

La réussite du processus de restructuration illustre cette stratégie, la gouvernance collective du comité ad hoc ayant permis de mener à bien l'ensemble des axes jusqu'à l'atelier national, et de renforcer la cohésion nationale par les consultations sur le terrain. La vision du GTCR-R a aujourd'hui été définie dans ses statuts comme suit : « Le GTCR-R a pour vision d'œuvrer, d'ici 2050, à l'amélioration des conditions de vie et à la participation effective des femmes, des jeunes, des communautés locales et des peuples autochtones pygmées grâce à une gestion durable des écosystèmes forestiers contribuant à l'équilibre climatique planétaire »³⁷. Il a été élaboré de manière participative, sur base des échanges en séance plénière lors de l'atelier national de septembre 2015. Cependant, assurer la pleine appropriation et la mise en pratique de cette vision dans l'ensemble du Réseau reste un défi. C'est la responsabilité du Comité de pilotage à travers les commissions techniques, et le lien avec les membres devra être assuré par la tenue d'une assemblée générale annuelle.

Considérant la vaste étendue du territoire congolais, les difficultés d'accès à certaines zones cibles ainsi que le nombre actuel et potentiel de membres, le GTCR-R devra s'appuyer fortement sur ses membres pour faire le lien entre sa mission et ses membres à la base. La mission se déclinera alors en approches d'intervention, au plus près de ses membres :

1. Centraliser les idées et préoccupations locales
2. Partager les informations au niveau des provinces à travers les membres
3. Collecter des informations sur l'évolution du processus
4. Consulter régulièrement les membres et les communautés à la base
5. Développer les actions et définir les responsabilités de plaidoyer au sein du Réseau

La définition de la vision du Réseau adoptée lors de ce processus de restructuration interne doit, dans un deuxième temps, donner lieu à une réflexion sur les rôles et responsabilités au sein du Réseau. Cette réflexion est particulièrement opportune au moment de l'entrée dans la phase d'investissement. La clarification des rôles de chacun (organes et membres) aux divers niveaux (national, provincial, local), permettra ainsi au Réseau d'intervenir de façon stratégique. Il est recommandé d'initier ce travail dès que la plateforme sera mise en place et les organes institués, afin de ne pas perdre l'opportunité d'agir concrètement dans la REDD+ après la période de travail en interne.

3.2.3 Planifier une stratégie d'intervention ciblée

Le processus REDD+ en RDC couvre 8 piliers sectoriels ainsi que l'ensemble du territoire à travers ses chantiers nationaux qui abordent la déforestation sous l'angle de ses moteurs et s'applique aux divers secteurs impactant la forêt. Ainsi, Il est primordial pour la société civile de définir une stratégie d'intervention ciblée sur les priorités de son plaidoyer. Elle reflète les spécificités de la phase d'investissement de la REDD+, multisectorielle et à plusieurs échelles. Le risque, expérimenté par le passé, est en effet que le Réseau se disperse ne parvienne pas parvenir à développer les capacités techniques et les compétences spécifiques nécessaires à des interventions efficaces.

L'analyse de la REDD+, les consultations avec les communautés, les membres et autres parties prenantes, ont permis d'identifier les grands domaines d'intervention du GTCR-R³⁸ :

1. Foncier et Aménagement du territoire
2. Gouvernance
3. Gestion durable des forêts
4. Bien-être des communautés locales et des peuples autochtones
5. Inclusion des groupes marginalisés : jeunes, femmes et peuples autochtones

La stratégie d'intervention ciblée doit être définie par étapes, en se concentrant peu à peu sur les sujets qui sont maîtrisés. Pour ce faire, le Réseau peut déjà s'appuyer sur de solides connaissances et compétences internes, tant dans la gestion de réseaux locaux à la base ou dans les approches participatives (surtout en province) que dans des domaines spécifiques, certains membres étant déjà particulièrement actifs et compétents sur des sujets tels que la réforme foncière, ou sur des outils essentiels tels que la cartographie participative.

Il est particulièrement recommandé, et c'est ce que prévoient les statuts du GTCR-R, de décliner cette stratégie d'intervention en stratégie de spécialisation et de montée en compétence via la désignation de points focaux sectoriels. A ces fins, les Commissions thématiques sectorielles ont un rôle primordial. Elles devront être pleinement responsabilisées sur leurs pôles de compétence. La définition précise du mandat des CT et de leur n'a pas été mentionnée dans les statuts afin de conserver une flexibilité tout au long de l'évolution du processus REDD+, des CT pouvant être ajoutées ou fusionnées. Evoquée plus haut, la multi-sectorialisation de la REDD+ et la nécessité d'ouverture du GTCR-R à d'autres secteurs pourront également nourrir cette stratégie ciblée. Pour ce faire, le processus d'ouverture aux nouvelles adhésions, déjà amorcé, permettra d'intégrer de nouvelles compétences en associant des organisations déjà actives dans des domaines actuellement moins couverts tels que l'énergie ou l'agriculture.

Cette stratégie d'intervention permettra au Réseau de jouer pleinement son rôle de représentant de la société civile. Ce rôle n'a pas pu être pleinement expérimenté au cours des deux années de travail interne, la tenue d'un tel processus de restructuration ayant été extrêmement gourmand en ressources humaines et matérielles. La définition de la stratégie sera donc prioritaire dans la phase suivante.

3.2.4 Asseoir la légitimité institutionnelle par la professionnalisation de la Société Civile

La légitimité de la société civile passe également par une véritable professionnalisation du Réseau et par l'instauration d'un mode de gouvernance clair et transparent.

Face aux autres acteurs de la REDD+, la légitimité du Réseau se manifeste par la présence de représentants compétents et par l'utilisation stratégique des compétences présentes au sein du Réseau. Pour ce faire, il est indispensable de cartographier plus en détail les nombreuses compétences de ses membres. Le fonctionnement du Réseau doit en effet reposer sur l'utilisation et la valorisation de toutes les capacités dont il se nourrit à travers ses membres, non seulement dans la capitale mais aussi en province. Une base de données de compétences ouvre la question de l'utilisation de ces dernières, qui devra être prise en compte dans la stratégie nationale de la société civile. Quelques pistes ont été explorées à ce fins : en premier lieu, il conviendra d'encourager la société civile à réorganiser le travail de ses commissions thématiques en leur accordant une priorité sur la base des objectifs premiers du plaidoyer et de la possibilité de créer des synergies pertinentes, de façon à mobiliser efficacement les membres et organisations dans le but d'apporter des inputs techniques sur ces différents sujets. En outre, les membres eux-mêmes ont suggéré de procéder à des appels d'offre transparents lorsque le réseau a besoin de faire recours à ses membres pour une activité quelconque. Les membres les plus compétents sur le sujet seraient alors sollicités.

Ces compétences apparaissent extrêmement larges. Cependant, certaines provinces acquièrent davantage de compétences que d'autres sur un thème spécifique : les mécanismes de projets REDD par exemple dans les provinces où ceux-ci sont les plus avancés (au Bandundu), ou le plaidoyer politique dans la capitale. Dans d'autres provinces, des processus parallèles à la REDD+ mais ayant vocation à y être alignés, ont également été des sources de renforcement des capacités thématiques sur lesquelles capitaliser. Au Sud-Kivu par exemple, l'établissement récent d'une stratégie de Développement Durable, soutenue par le PNUD, ainsi que la mise en place du Conseil Consultatif Provincial des Forêts, soutenu par RFN et le cadre conjoint de la Réserve Naturelle d'Itombwe, ajoutés au grand potentiel en terme de réserves naturelles, ont été des opportunités fortes pour la société civile locale de se renforcer. Un partage effectif de connaissances au sein même du réseau semble alors un moyen efficace de renforcer globalement les capacités de ses membres. Cet aspect devra faire l'objet de réflexions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Toutefois, les membres de la société civile, en particuliers dans les territoires éloignés en province, mais pas uniquement, sont relativement peu spécialisés. Ceci s'explique par deux phénomènes majeurs. D'une part, les organisations étendent leurs activités en fonction des appels d'offre et nouvelles opportunités. La spécialisation constitue alors un risque financier pour des organisations dépendantes de partenaires techniques et financier aux programmes courts. D'autre part, elles sont en lien direct avec des communautés aux besoins très variés auxquelles elles répondent souvent de manière globale. Malheureusement, ce manque de spécialisation dû au contexte local et au problème du financement entraîne un déficit de compétences techniques spécifiques. Dans le cadre d'un processus complexe tel que la REDD+, un renforcement des capacités est alors indispensable pour permettre aux organisations de participer pleinement et efficacement.

3.2.5 Renforcer la cohésion interne par un système de communication efficace

L'équilibre entre la capitale et les provinces passe également par un renforcement de la communication interne. Lors de la restructuration du GTCR-R, deux axes de travail ont été consacrés à la communication, insistant sur le besoin de maintenir cet équilibre.

En tant que réseau de la société civile, le GTCR est lui-même constitué d'organisations ou de réseaux expérimentés dont l'expérience peut être partagée. Il est donc possible et nécessaire de capitaliser sur leurs savoir-faires, et de s'inspirer de leurs expériences pour les adapter au niveau national.

Un déficit de gestion de l'information apparaît aujourd'hui clairement au niveau des structures, empêchant la communication de circuler de façon fluide dans le Réseau. Ceci s'explique par trois phénomènes :

- La communication est multidirectionnelle et non ciblée. Un travail d'analyse approfondie des cibles doit être réalisé pour identifier les moyens adéquats : réunions, concertations, messages radiophoniques, boîtes à images, dépliants, affiches, banderoles, site web, échanges entre membres du GTCR par email et téléphone... Au niveau local, les membres ont su s'inspirer des systèmes de communication traditionnels et des éléments culturels comme les mythes, les contes, les chants, les proverbes, les crieurs, les *lokolé*³⁹, etc. Les assemblées villageoises et assemblées communautaires sont mobilisées.
- Sans chargé de communication, c'est bien souvent le coordonnateur de la structure qui prend en charge ce rôle, alors même qu'il est accaparé par d'autres responsabilités. C'est la raison pour laquelle, dans la coordination nationale, un poste dédié à la communication du Réseau et au partage de l'information doit être mis en place. Ce poste peut s'appuyer sur les canaux existants dans les différentes provinces, extrêmement divers et variés, qui constituent des atouts permettant au Réseau pour s'adapter à une société civile hétérogène.
- Les femmes, les jeunes et les autochtones demeurent souvent sous-informés et sous-entendus. En effet, le GTCR se reposait essentiellement sur ses composantes représentant ces groupes pour communiquer avec eux. En conséquence, ces cibles n'ont donc pas été suffisamment atteintes. Toute communication doit tenir compte de ces cibles, non seulement des commissions thématiques spécifiques.

Les recommandations générales issues des ateliers de concertation dans les provinces sont donc les suivantes:

- L'établissement d'un plan de communication doit être une priorité de la société civile. Le nouveau système de communication devra être adapté à la nouvelle structure. Ce plan national pourra ensuite être décliné au niveau provincial ;
- La communication doit faire l'objet d'un organe spécifique, tant au niveau national que dans les structures (lorsque l'envergure de la structure le permet) ;
- La désignation, de délégués légitimes et représentatifs pour participer aux ateliers et autres réunions, doit être transparente et garantir une bonne restitution. Le clientélisme et la subjectivité des désignations sont des freins à celle-ci ;
- La communication externe semble être principalement orientée vers la sensibilisation. Il s'agit ici d'un seul type de communication, unidirectionnel. L'écoute et la consultation sont des éléments clés de la communication qui mériteraient d'être davantage valorisés dans le futur plan de communication. Il est important que les membres organisent des consultations et que la communication aille plus généralement de la base jusqu'à Kinshasa, et uniquement dans le sens inverse ;
- Le Réseau doit bénéficier d'un renforcement des capacités en matière de partage de l'information ;
- Un bulletin d'information, comme il en existait par le passé, doit être rédigé et diffusé aux membres ;
- Un rapport trimestriel d'activités doit être produit et rendu public ;
- Des partenariats plus étroits doivent être tissés avec les médias nationaux et provinciaux. Le Réseau devrait pour ce faire s'appuyer sur certains de ses membres à travers le pays qui sont eux-mêmes hommes et femmes de médias ;
- Une attention particulière devrait être portée au niveau de langue utilisé : la communication ne doit pas être élitiste, l'objectif étant que le message soit compris par la cible. Les messages doivent généralement être simples, précis, courts, et concrets et adaptés à chaque cible ;
- Le site web doit être réactivé et alimenté par les provinces ;
- Les niveaux d'information doivent être hiérarchisés : tout le monde n'a pas besoin de recevoir ou de réagir à toutes les informations, le « trop d'information » est un syndrome contre-productif ;
- Une culture de la visibilité doit être développée pour permettre de capitaliser sur les réussites en province, où sont organisées des activités pertinentes mais trop souvent déconnectées du réseau ;

3.2.6 Adopter des critères d'adhésion clairs pour élargir la base et établir des partenariats stratégiques

Dans le cas du GTCR-R, qui s'applique très à d'autres réseaux, le diagnostic des membres laisse apparaître une société civile hétérogène, aux membres divers dans leur forme (indépendants ou en réseaux⁴⁰, organisations non gouvernementales sans but lucratif (ASBL) ou regroupements communautaires), mais également dans leurs domaines d'interventions (protection des droits des communautés locales et populations autochtones, agriculture, éducation environnementale, sensibilisation, protection des écosystèmes, gestion durable des ressources ligneuses...).

La nouvelle politique d'ouverture du GTCR-R a été saluée par les acteurs de la REDD+. Elle permettra d'une part de renforcer la représentativité du Réseau, et d'autre part d'élargir les compétences de la société civile au sein de la REDD+ en intégrant des membres plus actifs dans d'autres secteurs clés du programme, tels que l'énergie ou l'agriculture. Cependant, face à l'engouement des organisations, la définition des critères d'adhésion et la soumission des organisations à un examen de leur qualité de membre ou de leur candidature est indispensable pour éviter le phénomène d'« ensemble vide », c'est à dire un réseau regroupant des OSC inactives, externes à la problématique et non pertinentes pour des actions collectives. D'autre part, la conclusion de partenariats avec des organisations actives dans des secteurs actuellement moins couverts mais pourtant stratégiques tels que l'énergie ou l'agriculture pourront être des atouts pour la société civile. Cette approche a été validée par le GTCR-R, et devra faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la prochaine étape de définition des rôles et responsabilités et de développement de la stratégie d'intervention.

Lors des ateliers menés dans les provinces, ce sont les membres eux-mêmes qui ont suggéré une liste de critères à adopter pour conditionner l'adhésion au GTCR-R. Les critères proposés, qui restent à préciser, sont les suivants :

1. Être un membre effectif de la société civile en tant qu'organisation, institution scientifique, institut de recherche ou organisation similaire. *Le GTCR-R souhaite éviter l'adhésion de structures non collectives, composées d'un seul individu, qui ne sont ni représentatives, ni démocratiques.*
2. Avoir une reconnaissance juridique et être opérationnel dans le pays. *Ce critère mérite réflexion : si la plupart des membres sont des ASBL, on retrouve en milieu rural davantage d'organisations paysannes non reconnues juridiquement. De plus, de nombreuses organisations font face à des obstacles administratifs dans l'obtention de leurs documents, le déficit de décentralisation constituant un frein à leur formalisation. Ainsi de nombreuses organisations sont déjà opérationnelles mais attendent toujours d'être reconnues juridiquement. Ce critère ne devrait pas les exclure et une certaine flexibilité doit donc y être intégrée.*
3. Œuvrer dans un des domaines liés à la REDD+ : Environnement, Agriculture, Forêt, Énergie, Eau, Genre, Populations Autochtones, Foncier, Aménagement du territoire, Démographie, Recherche, Assainissement du milieu... *L'intégration de membres actifs delà du secteur forestier dans des domaines clés de la REDD+ permettra d'élargir les compétences de la société civile. Ce point est essentiel et constituera l'une des bases de la professionnalisation du Réseau.*
4. Être visible et crédible sur le terrain, à travers des activités spécifiques ayant un impact mesurable qualitativement et/ou quantitativement. *Ce critère permet d'éviter l'adhésion de structures non-actives, ou se déclarées juridiquement mais ne menant pas d'actions. Des rapports d'activité, même succincts, doivent pouvoir attester du travail effectué.*
5. Être capable de travailler en partenariat avec d'autres structures. *Le GTCR-R étant un réseau collaboratif nourri par ses membres, il est indispensable que les membres adhèrent dans un esprit constructif de partenariat. Pour ce faire, la mission et le fonctionnement du Réseau devront être clairement communiqués aux organisations intéressées en amont. Une clause d'exclusion a été intégrée, valable pour deux ans, visant toute organisation ne respectant pas ce critère.*
6. Bénéficier d'organes de gestion fonctionnant régulièrement. *L'élection et la nomination des représentants des différents organes (Comité de pilotage, Commission de contrôle, Coordination nationale) doit laisser*

place à un fonctionnement démocratique dans les faits – réunions régulières et communication avec la base sur les décisions prises – et n'exclue pas la tenue annuelle de l'Assemblée générale.

7. Faire preuve d'engagement en faveur de l'égalité des genres dans la politique interne. *Le genre étant un critère essentiel de représentativité pour le Réseau, son intégration à la base dans les organisations est l'une des clés de son respect dans les organes représentatifs.*



3.3 Aux Partenaires Techniques et Financiers

3.3.1 Garantir l'indépendance de la société civile

Les sources de financement et leur importance peuvent évidemment influencer la façon dont se comportent les OSC. Notons cependant que la crise qu'a connue le GTCR en 2010, et le conflit fort avec son unique bailleur d'alors, témoigne du contraire, et marque plutôt un esprit d'indépendance de la part de la société civile. Au vu de la situation en RDC et des faibles moyens de la société civile, les réseaux sont financés quasi exclusivement par des sources internationales et par les cotisations de leurs membres qui demeurent marginales. Ceci n'est pas à déplorer car des cotisations plus élevées écarteraient du réseau les organisations à faible budget mais à fort ancrage communautaire. Cependant, cette situation est susceptible d'entraver le sentiment de redevabilité du Réseau envers ses membres et d'encourager la coordination à se conformer davantage aux attentes de ses bailleurs. Le comité de pilotage du GTCR-R a donc décidé de demander à ses membres de verser une cotisation. Des mesures complémentaires, partie intégrante du plaidoyer du GTCR et de RFN depuis 2009, telles que la diversification des bailleurs, mais aussi la définition et le versement d'un financement suffisant et sur le long-terme par un caucus de bailleurs, doivent être adoptées.

Jusqu'à ce jour, la grande majorité des financements et de l'accompagnement des OSC sur la REDD+ en RDC provient de la Norvège (NICFI) via RFN. Les autres soutiens à la société civile, tels que celui fourni par DFID via Forest Peoples Programme, sont ponctuels et s'inscrivent plutôt dans une approche par projet. Or le plaidoyer national, international et local en faveur de REDD+ est permanent et nécessite un appui technique sur le long terme. L'appui fourni en ce sens par le PNUD, membre de l'ONU-REDD, dans le processus de restructuration est à saluer car il a également introduit une diversification des appuis au GTCR-R et a permis d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion au sein du Réseau, en lien avec les opportunités REDD+ actuelles : échanges plus approfondis avec le PNUD sur le processus et son analyse politique, retours réguliers sur les actions en cours, et réunions d'information ponctuelles.

3.3.2 Proposer un soutien technique et un suivi rapproché

Tel que spécifié dans l'exposé des défis, l'accompagnement à long terme de la société civile par différents bailleurs est un facteur primordial de stabilité. La société civile exige un suivi rapproché, et continu, et la mise à disposition de ressources humaines spécifiques de la part des partenaires. C'est ce qu'ont apporté RFN et le PNUD, en dédiant deux postes à environ 70 % de leur temps au processus de restructuration du GTCR-R. Cette disponibilité a également été une des clés de la réussite du processus. Elle a permis de suivre au quotidien les avancées, de rectifier les actions si nécessaire, mais également d'apporter un soutien technique sur des questions liées aux processus en cours. La compréhension des dynamiques internes de la société civile, l'échange régulier avec plusieurs interlocuteurs et la réactivité face aux préoccupations qui ne manquent pas de subvenir sont des atouts essentiels pour un PTF engagé et efficace dans son accompagnement.

Le soutien technique, qui constitue un renforcement quotidien des capacités, doit accompagner une planification budgétaire définissant les besoins réels et fixant des salaires convenables pour permettre aux représentants de la société civile de jouer leur rôle convenablement et de ne pas être sans cesse à la recherche de financements complémentaires et devoir se conformer à des exigences en désaccord avec les objectifs du Réseau. C'est sur base de cette stratégie et de ce budget que le GTCR-R pourra solliciter la contribution d'autres bailleurs et former des partenariats durables. Comme évoqué plus haut, la construction d'un réseau, d'une plate-forme ou d'une coalition demande du temps, de l'énergie – mais également des fonds. Le GTCR-R n'a pas eu pleinement cette opportunité jusqu'à maintenant.

3.3.3 Assurer une collaboration inter-bailleurs

La coordination entre partenaires de la société civile est également essentielle. Trop souvent les PTF n'ont que peu de contacts entre eux. Ils accompagnent les OSC sur la base d'indications conflictuelles, de procédures ou d'activités se superposant sans être harmonisées, de calendriers incompatibles, etc. Un

véritable effort a été fait dans ce sens dès le début du processus de restructuration par RFN et le PNUD, qui ont assuré une communication et un co-accompagnement de la feuille de route. Lors de l'établissement de la feuille de route, de la planification budgétaire, de la sélection des OSC gestionnaires des fonds et plus tard du suivi de la mise en œuvre, les deux organisations ont constamment collaboré, permettant au comité ad hoc d'avoir deux interlocuteurs cohérents et de suivre un agenda unique. La création systématique de Caucus de PTF pour chaque OSC est fortement recommandée, avec un réel partage des stratégies, chronogrammes, procédures, une harmonisation des calendriers et un suivi collectif de la structure pour permettre à l'OSC de développer sa propre stratégie d'intervention que les bailleurs viennent nourrir chacun selon ses spécialisations et domaines d'intervention. Si possible, l'harmonisation des procédures doit également être encouragée, par exemple par la mise en œuvre d'un audit conjoint.

Malheureusement, trop peu d'organisations internationales se sont investies de la sorte aux côtés de la société civile⁴¹. Cette dernière, dépendante des financements extérieurs et souhaitant multiplier les partenariats pour assurer sa stabilité, se retrouve alors bien souvent dans des situations difficiles à gérer, d'une part pour satisfaire à ses engagements contractuels et d'autre part pour mettre en cohérence ses activités dans une stratégie qui lui est propre. L'intégration progressive de nouveaux bailleurs disposés à soutenir une prédéfinie par la société civile est à encourager.

3.3.4 Permettre une bonne gestion des fonds par la société civile

La question de la gestion des fonds versés à la société civile s'est posée à maintes reprises, les PTF ayant chacun des exigences strictes quant à la sélection de l'organisation gestionnaire des fonds, puis à la gestion financière elle-même. Dans le cadre du processus de restructuration, la gestion du comité s'effectuait par intérim dans un GTCR alors divisé. Il était impossible de confier la gestion budgétaire au Réseau lui-même, alors inexistant en tant que structure unique. Des OSC membres des deux GTCR ont alors dû être choisies, et chacun des bailleurs (RFN et PNUD) a donc sélectionné comme structure gestionnaire des fonds la structure principale de chacune des deux branches.

Cette double gestion financière a été à la source de nombreuses difficultés de coordination. Il faut cependant replacer ce choix particulier dans le contexte des tensions présentes alors, les positions strictes de ces deux OSC et le souhait initial de voir fusionner les deux GTCR regroupés autour de chacune de ces deux structures. Aujourd'hui, la naissance du GTCR-R et le ralliement massif des OSC à ce réseau « Rénové » unique attestent du fait que ce choix n'a pas compromis le processus.

Cependant, il est à noter que les nombreux conflits qui ont eu lieu au cours du processus de restructuration, que ce soit au niveau de l'utilisation des fonds - les OSC gestionnaires s'accusant mutuellement de favoriser des organisations alliées sur terrain -, des pressions exercées - dont des menaces de retenir les fonds pour obtenir des décisions d'orientation du processus -, ainsi que le manque de coordination entre les deux OSC gestionnaires des fonds, nous amènent à conclure qu'il aurait été préférable de choisir une organisation - ou deux organisations - tierces et plus neutres. A titre d'exemple, en ce qui concerne les frais de « mission de suivi » qui devaient permettre à la société civile de suivre les consultants individuels dans leurs missions de consultation sur terrain afin de s'assurer de la qualité de leur travail, les deux organisations gestionnaires ont employé des méthodologies divergentes. Tandis que l'une allouait ces fonds au comité ad-hoc pour lui permettre de remplir son rôle de leader du processus de restructuration, l'autre a utilisé ces fonds pour contrôler elle-même le travail sur le terrain. Etant donné la situation de concurrence passée des deux organisations, la présence sur le terrain avec le consultant individuel de l'une des deux organisations à l'origine de la scission n'était pourtant pas opportune.

Des critères permettant de garantir une bonne gestion financière doivent être examinés, dont quatre en particulier :

1. Être une organisation de la société civile ou une agence externe indépendante - la première option permet de responsabiliser la société civile et encourage l'appropriation du processus de restructuration. La gestion directe par les PTF enverrait un message contre-productif, à savoir que la société civile n'est pas acteur de sa propre restructuration. La seconde option, celle de faire appel à une agence externe indépendante, présente de clairs avantages en permettant de libérer le Réseau de la pression

que représente la gestion financière et qui a par le passé été à la source de nombreux conflits entre organisations. Le choix entre ces deux options sera à déterminer en partenariat avec la société civile.

2. Ne pas avoir d'intérêts en conflit avec la situation initiale. Toute structure ou individu impliqué dans le conflit au sein de la société civile, susceptible de vouloir influencer le processus et/ou de susciter un manque de confiance des membres, devrait être écarté.
3. Avoir l'expérience de la gestion budgétaire au niveau national et de l'organisation d'activités sur terrain – la gestion financière d'un processus de restructuration national nécessitant d'envoyer de l'argent jusque dans les territoires et d'organiser des activités loin de la capitale, l'organisation doit être capable d'envoyer rapidement et efficacement les fonds et ordres aux points focaux sur le terrain, et de rédiger par la suite les rapports narratifs et financiers nécessaires à une bonne tenue de la comptabilité
4. Ne pas avoir dans son historique comptable une trace de mégestion. Toute organisation et/ou individu ayant été par le passé impliqué dans une mégestion de fonds sera automatiquement écartée de tout processus de sélection et ne pourra participer à aucune activité impliquant de la gestion financière.

3.3.5 Proposer des délais et des mécanismes de participation adaptés

La participation est une question centrale dans la mise en œuvre de la REDD+. En effet, seule la mise en œuvre de mécanismes de participation adaptés au contexte, à l'objet et à la diversité de la société civile peut garantir une véritable appropriation du processus et l'adéquation de la REDD+ aux objectifs de développement qu'elle s'est fixée. Il convient donc de se poser la question de l'échelle et de l'envergure de l'objet et de ses impacts afin de définir le type et le mode de consultation qui sera adapté. Le Consentement libre, informé et préalable, principe clé d'un programme REDD+ fondé sur le respect des droits, doit s'appliquer aux discussions tenues dans le cadre de REDD+ concernant les changements possibles de l'utilisation des ressources qui pourraient avoir une influence sur les moyens de subsistance des collectivités autochtones⁴². La mise en œuvre d'un type de consultation spécifique et de son échelle devra être rapidement définie avec la société civile.

Jusqu'à présent, les processus de consultation et de participation n'ont pas toujours été menés dans cet esprit. Lors du financement de la consultation sur le plan d'action pour le FIP par exemple, les bailleurs ont défini des délais considérés comme trop courts et des budgets qui n'étaient pas réalistes pour un pays aussi vaste que la RDC. Comme analysé ci-haut, bâtir un consensus, des analyses et des positions stratégiques autour d'une question aussi complexe que la REDD+ exige un investissement fort en temps, tout comme la construction de la confiance entre organisations. L'exigence de réponse rapide favorise trop souvent un travail superficiel et des collaborations forcées au détriment de la qualité du travail produit. Les moyens limités provoquent également des conflits entre les organisations, puisqu'elles ne permettent pas d'en associer un grand nombre.

Il est à noter cependant que les bailleurs ont quant à eux des exigences et des pressions en termes de temps et de fonds disponibles. C'est pourquoi nous recommandons avant tout un échange ouvert et constructif sur les mécanismes à développer et les fonds à allouer. Si la tendance est d'organiser des réunions « d'information », où le bailleur expose l'information sur ses attentes à la société civile, nous recommandons plutôt des réunions d'« échange », lors desquelles les mécanismes eux-mêmes de participation peuvent être développés en collaboration avec la société civile. Cette approche participative de la consultation dès sa conception permet de garantir la présence des éléments clés de la participation que sont l'appropriation, l'engagement et le réalisme des plans de consultation mis en place. Les questions de l'objectif de la participation (en lien avec le sujet discuté mais aussi avec la mission et les objectifs du GTCR-R), de la représentativité des représentants (qui doit être consulté ? Comment assurer la prise en compte de tous les acteurs ?), de l'étendue des consultations (jusqu'à quel échelon doivent-elles être menées ? quel est le résultat attendu ? qui doit être informé et qui peut nourrir le débat ?), et enfin du temps et du budget à allouer (dépendant chacun de l'étendue du travail à mener, et de paramètres du terrain souvent inconnus des bailleurs) doivent ainsi être discutées en amont et définies dans des termes généraux (quelle échelle et quel mécanisme pour quel objet) afin de pouvoir par la suite planifier les consultations le plus systématiquement possible. Le développement des mécanismes de participation

en collaboration avec la société civile se révèlent alors plus susceptibles d'assurer une appropriation, un engagement et une planification réaliste du processus.

3.3.6 Rappeler les principes de participation et de représentativité

Tel que nous l'avons mentionné au titre des défis et des leçons apprises pour la société civile, la représentativité de la société civile est ce qui fait sa force. Les PTF ont également un rôle à jouer en tant que garant des principes de participation et de représentativité en encourageant la société civile à parvenir à des résultats de meilleure qualité. Lors du processus de restructuration, c'est par la discussion et l'établissement de critères conjoints de sélection que le PNUD et la RFN ont favorisé cette représentativité. L'atelier national, en particulier, a fait l'objet de discussions poussées sur ce thème. Assurer une représentation toujours trop faible mais néanmoins historique des femmes et des PA et des provinces (70 %) a permis de garantir la légitimité des décisions prises, y compris celle de fonder le GTCR-R. La reconnaissance de la signature de l'acte d'engagement, par une large et représentative majorité des participants, en est une manifestation. La dynamique positive impulsée par les provinces, qui ont su se concentrer sur le but original de restructuration et de définition d'une mission commune, en est une autre.

Cette représentativité doit être encore encouragée, tant au sein des organes eux-mêmes que dans les assemblées nationales et provinciales qui se réuniront, régulièrement ou de manière ad-hoc. Les objectifs de parité des genres, de représentation des PA et d'écoute des provinces doivent être rappelés systématiquement par les PTF mais aussi et surtout encouragés concrètement dans les invitations aux réunions diverses et conférences internationales par exemple. Un premier pas peut être effectué en adoptant le principe de la « chaise tournante » en évitant d'inviter systématiquement les mêmes personnes et en donnant une place aux femmes et aux jeunes moins expérimentés, en parallèle d'un solide renforcement de capacités.



Conclusion

Le processus de restructuration du GTCR-R a produit des résultats solides permettant de renforcer la société civile dans la REDD+, d'en faire un diagnostic complet, et d'harmoniser les formes et objectifs de la participation des OSC et de leur engagement. Le Réseau est aujourd'hui à même d'avancer dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention ciblée. Celle-ci devra être soutenue dans les phases à venir, par une planification stratégique participative et une ouverture aux autres partenaires techniques et financiers potentiels, centrée autour du Réseau, de sa mission et de ses priorités stratégiques.

Dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de plaidoyer du Réseau, les résultats obtenus ont permis de grandes avancées en matière de regroupement des membres autour de valeurs communes (participation, équité, redevabilité, transparence, intégrité, solidarité, tolérance, respect...) et d'une vision commune de la REDD+, de laquelle découle directement la mission de plaidoyer du GTCR-R. A ce jour, le réseau doit décliner cette mission en activités et en interventions claires. La mise en place d'une structure démocratique à la gouvernance transparente est également en cours et a franchi trois étapes clés : les élections au niveau provincial et national, la rédaction des statuts et la définition de chaque organe, ainsi que les premières réunions de travail de ces derniers. Il serait bienvenu de voir un caucus de bailleurs se former autour de ce travail.

De nombreux défis restent à relever : la structure du GTCR-R devra mettre en œuvre une large décentralisation via une responsabilisation majeure des provinces, ainsi qu'une ouverture aux autres organisations de la société civile hors du secteur forestier, lui permettant de se spécialiser dans les piliers clés de la REDD+ et d'intégrer de nouvelles compétences. L'approche de communication reste à mettre en place en vue d'éviter des incompréhensions parmi les membres, la coordination nationale est à recruter, la méthodologie de consultation reste à définir précisément, ainsi que les modalités de participation des organisations basées dans les territoires reculés et souhaitant pourtant vivement être actives au sein du Réseau et lui apporter leurs indispensables compétences de terrain. Les opportunités futures, comme des programmes intégrés en province, devront être saisies lors de la mise en œuvre du Plan d'investissement.

Le GTCR-R, s'il reconnaît ouvertement ses faiblesses et travaille depuis trois ans déjà à améliorer ses capacités et sa gouvernance, dispose de plus en plus de forces indéniables : sa grande implantation en province jusque dans les territoires, l'existence de coordinations provinciales et l'expérience sur terrain de ses membres sur laquelle il peut capitaliser. Il accompagne le processus REDD+ depuis ses débuts et est aujourd'hui reconnu par la CN-REDD, le gouvernement et les bailleurs de fonds comme l'interlocuteur de la société civile et comme une des grandes parties prenantes au processus face à l'Etat. Ce sont là les atouts de la société civile qui peuvent renforcer la bonne gouvernance de la REDD+, et il appartient aux PTF de continuer à l'encourager dans ce sens. Cet encouragement pourra intervenir dès la phase suivant la restructuration, à savoir celle de la définition d'une stratégie d'intervention ciblée intégrant une définition précise des rôles et responsabilité du Réseau, de ses organes et de ses membres aux niveaux national, provincial et local. Il est recommandé que le Réseau nouvellement reconstitué s'attelle en priorité à cette tâche.

Notes

- 1 Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction des inventaires et aménagements forestiers (DIAF) avec la FAO (2015)
- 2 World Resources Institute, Global Forest Watch 2015, <http://www.globalforestwatch.org/country/COD>
- 3 Gouvernement de la République Démocratique du Congo, 2015, 2^e communication nationale à la CCNUCC
- 4 Dans son rapport mondial de 2014 sur le développement humain, le PNUD classe la RDC au 176^e rang sur 188 pays aux termes de l'indice de développement humain (IDH : 0,433) 2016-2020mme ONUé dans le cadreégie REDD+des 188 pays classés mées en RDC.
- 5 <http://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/>
- 6 <http://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/>
- 7 Il n'y a pas eu à ce jour de recensement des peuples autochtones pygmées en RDC. Cette estimation est celle retenue au sein de l'ONU-REDD et de la Banque mondiale: "Banque mondiale, Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des pygmées – République démocratique du Congo, Rapport No 51108-ZR, décembre 2009, p. 7."
- 8 http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14134-cadre-strategique-du-programme-onu-redd-2016-2020&category_slug=strategy-2016-2020-3619&layout=default&option=com_docman&Itemid=134
- 9 Par exemple: CRON, CNONGD (500 organisations), DGPA (43 organisations), LINAPYCO (13 organisations), RAPHY/ADDE (8 organisations), RCEN, REFAAD, REPEC, RRN (202 organisations), CERN/CENCO (48 diocèses), ECC / Justice Paix et sauvegarde de la création (11 représentations), CONADHI/COMICO (11 représentations), Réseau des radios communautaires, GTF, Conseil National de la Jeunesse, etc.
- 10 Proposition de préparation pour Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, <https://www.forestcarbonpartnership.org/democratic-republic-congo>
- 11 La méthodologie de cette étude est contestée par des acteurs de la société civile et d'autres acteurs : au lieu de refléter les menaces présentes dans chaque province, l'étude a agrégé des données au niveau national, rejetant notamment l'exploitation forestière industrielle considérée comme « minoritaire » car présente dans 4 des 11 provinces et, sur cette base, non retenue dans le consensus national sur les principales causes de déforestation/dégradation. Certaines organisations de la société civile se sont donc retirées de l'étude et contestent depuis lors ce consensus national.
- 12 FAO, 2012, Rapport de synthèse présentant et comparant les résultats des différentes études menées sur les causes de déforestation et de dégradation des forêts en RDC, p. 25-27
- 13 Evaluation à mi-parcours indépendante du processus national de préparation à la REDD+ en RDC, disponible à l'adresse : <http://docplayer.fr/7328319-Evaluation-a-mi-parcours-independante-du-processus-national-de-preparation-a-la-redd-en-rdc.html>
- 14 Hoefsloot, 2012, *Evaluation à mi-parcours indépendante du processus national de préparation à la REDD+ en RDC*, <http://docplayer.fr/7328319-Evaluation-a-mi-parcours-independante-du-processus-national-de-preparation-a-la-redd-en-rdc.html>
- 15 Well Grounded, 2013, *Evaluation de la participation de la société civile au processus REDD+ en RDC*, p.17
- 16 Disponibles sur demande auprès du GTCR-R
- 17 *Evaluation de la participation de la société civile au processus REDD+ en RDC*, Well Grounded, 2013
- 18 La feuille de route initiale est présentée dans le rapport à mi-parcours : PNUD-RFN, 2015, *Professionnaliser la société civile, Rapport intermédiaire de la restructuration du GTCR*
- 19 Disponibles sur demande auprès du GTCR-R
- 20 http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&view=document&category_slug=policy-board-86&alias=584-programme-onu-redd-reglement-interieur-et-directives-operationelles-584&Itemid=134
- 21 http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=4236-guide-operationnel-du-programme-onuredd-engagement-des-peuples-autochtones-et-autres-communaut-es-dependant-de-la-foret-4236&category_slug=working-documents-976&layout=default&option=com_docman&Itemid=134
- 22 « Consentement préalable donné librement et en connaissance de cause ». Les « principes de consultation et de consentement constituent ensemble une norme spéciale qui protège des droits substantiels des peuples autochtones et en permet l'exercice. Elle complète ces droits substantiels, notamment le droit à la propriété ... et d'autres droits susceptibles d'être affectés par la mise en valeur et l'extraction des ressources naturelles, et contribue à leur donner effet ». ONU-REDD, 2013, *Directives concernant le CPLCC*
- 23 Rainforest Foundation Norway - GRID, 2014, *The State of the Rainforest*
- 24 Albert Barume, IWGIA, 2000, *Heading Towards Extinction? Indigenous Rights in Africa : the Case of the Twa of the Kahuzi-Biega National Park, Democratic Republic of Congo*
- 25 IEG, 2013, *Managing Forest Resources for Sustainable Development: An Evaluation of World Bank Group Experience*
- 26 Panel d'inspection de la Banque mondiale, 2007, Rapport d'Enquête – RDC, Appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique (TSERO) et Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUS-PRES), [http://ewebapps.worldbank.org/apps/ip/PanelCases/37-Rapport%20d%E2%80%99Enqu%C3%AAte%20\(Fran%C3%A7ais\).pdf](http://ewebapps.worldbank.org/apps/ip/PanelCases/37-Rapport%20d%E2%80%99Enqu%C3%AAte%20(Fran%C3%A7ais).pdf)
- 27 ONU-REDD, 2016, "4.1. Engagement des parties prenantes – société civile, populations autochtones et le secteur privé", Cadre

stratégique du Programme ONU-REDD 2016-2020, http://www.unredd.net/index.php?view=document&alias=14134-cadre-strategique-duprogramme-onu-redd-2016-2020&category_slug=strategy-2016-2020-3619&layout=default&option=com_docman&Itemid=134

- 28 Gouvernement de la République Démocratique du Congo, 2015, *Plan d'investissement REDD+ de la République Démocratique du Congo*,
- 29 Rainforest Foundation Norway, 2015, *Lettre à la société civile*
- 30 Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové, 2015, Statuts du GTCR-R
- 31 Les Commissions thématiques, elles, peuvent varier dans chaque province en fonction des priorités locales
- 32 Certains individus et leurs organisations, qui ne se seraient pas associés à l'Acte d'engagement du GTCR-R (voir chapitre 1, B ci-dessous), pourraient avoir besoin d'un temps de réflexion et d'intégration du processus démocratique amorcé par la mise en place de la nouvelle structure, caractérisée par de nouveaux principes et règles de fonctionnement. Ces individus/organisations pourraient, à terme, décider de rejoindre le Réseau ou d'évoluer indépendamment, mais dans tous les cas, sans usurper l'identité du réseau, comme cela a pu être fait à la suite de l'atelier national de septembre 2015, ni mettre à mal les résultats conséquents de deux années d'efforts de la société civile pour se réunifier et se structurer de manière à agir efficacement dans le processus REDD+ en RDC. Voir aussi Chapitre 3, A, f, critère 5 ci-dessous.
- 33 Gouvernement de la République Démocratique du Congo, 2001, Loi N°004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, République démocratique du Congo
- 34 ONU-REDD 2016
- 35 ONU-REDD, 2009, *Participation de la Société civile à la REDD : le bon exemple de la République démocratique du Congo*
- 36 Well Grounded 2013
- 37 GTCR-R 2015
- 38 Well Grounded, 2015, *Rapport des axes 5 et 6 de la restructuration de la société civile*
- 39 Instruments de percussions traditionnels du Bassin du Congo
- 40 En RDC, de nombreuses organisations s'affilient pour accroître leur visibilité au sein des réseaux nationaux et/ou provinciaux existant : RRN, CRONGD, COLFEQ, Réseau CREF...
- 41 Au Nord Kivu par exemple, où le réseau de partenaires techniques et financiers est très dense, seuls 18 % des ONG ont des partenaires institutionnels stables
- 42 ONU-REDD et FCPF, 2012, Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, axées sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts https://info.undp.org/global/documents/partnerships/2012_Guidelines_on_Stakeholder_Engagement_in_REDD+Readlines_Indigenous_Peoples_FR.pdf

